MINISTERE DE LA DEFENSE



INF 203

ECOLE
D'APPLICATION
DE
L'INFANTERIE

MANUEL D'EMPLOI
DE LA SECTION APPUI
DES COMPAGNIES D'INFANTERIE

Approuvé le 20octobre 1999
sous le n° 8953/EAI/CETEI

édition 1999

AVANT-PROPOS

La création de la section APPUI a nécessité la rédaction d'un manuel d'emploi spécifique à cette structure.

Originale par la variété de ses moyens, la section APPUI regroupe les capacités antichars (groupe MILAN) et antipersonnel (groupe TE) moyenne portée de la compagnie d'infanterie. La présence du canon de 20 mm n'est spécifique qu'aux unités sur VAB, les unités sur AMX10 P disposant d'un canon de 20 mm par engin.

Les possibilités de manoeuvre de la section APPUI organique sont réelles, bien que contraintes par l'absence de véhicule pour le sous-officier adjoint et par le fait que le groupe TE n'est pas autonome. Ceci est tout particulièrement vrai dans les unités sur VAB car le groupe TE embarque dans l'unique VAB C20 de l'unité. Ceci n'exclut pas que tout ou partie des moyens de la section puissent être donnés en renforcement à d'autres entités de la compagnie, voire du régiment.

La première partie de ce manuel présente les structures d'emploi possibles de la section APPUI, ainsi que les rôles particuliers du chef de section et du sous-officier adjoint dans chaque configuration : section organique, et section d'accueil au sein d'un sous-groupement ou d'un groupement.

La deuxième partie traite de l'emploi de la section APPUI organique, engagée au sein de l'unité ou d'un sous-groupement, dans des missions à dominante sûreté – renseignement et à dominante neutralisation - destruction.

La troisième partie de ce manuel est une synthèse de l'emploi des groupes d'appui. Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux documents spécifiques : INF 204/1 (manuel d'emploi de la section MILAN) et INF 207 (manuel d'emploi des tireurs d'élite).

Par ailleurs, chef de section d'infanterie, le chef de la section APPUI se reportera à l'INF 202 (manuel d'emploi de la section d'infanterie), qui détaille notamment le combat antichar et les cadres d'ordres réglementaires de ce niveau, et à l'INF 212 (manuel d'emploi de la compagnie de combat d'infanterie), qui lui permettra d'appréhender la spécificité du combat de sa section au sein de son cadre d'emploi principal.

SOMMAIRE

1° PARTIE

GENERALITES

CHAPITRE 1

STRUCTURE DE LA SECTION APPUI

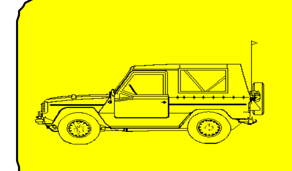
11 . ORGANISATION

La section appui des compagnies de combat d'infanterie regroupe des capacités antichars et antipersonnels articulées autour de trois modules :

- un module ACMP MILAN du volume du groupe à deux pièces,
- un module tireurs d'élite du volume du groupe à deux systèmes d'arme,
- un module canon de 20 mm lié au vecteur et variant de un à deux systèmes d'arme selon le type de compagnie (sur VAB ou sur AMX10 P).

Contrairement aux unités sur AMX10P dont les engins sont équipés d'un canon de 20 mm, dans les unités sur VAB ces deux derniers modules disposent d'un véhicule commun : le VAB canon de 20.

111 . STRUCTURE DE LA SECTION APPUI DES REGIMENTS SUR VAB



EQUIPE CDT
•CDS : FAMAS
•SOA : FAMAS
•Cond : FAMAS

1 - 4 -10



C. Engin : FAMAS
Pilote : FAMAS

C. Engin : FAMAS
Pilote : FAMAS

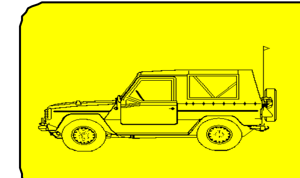
GROUPE TE

•CDG : FAMAS
•Aide Tireur : FAMAS
•TE : PGM

GROUPE ACMP

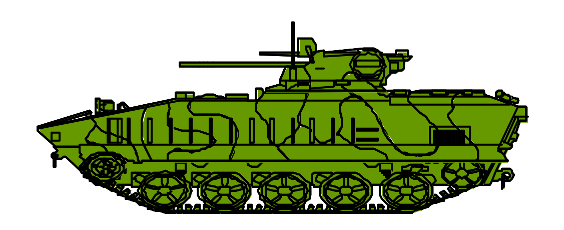
•CDG : FAMAS
•C. Pièce : FAMAS
•Tireur : FAMAS - MILAN
•Tireur : FAMAS - MILAN
•Pourvoyeur : FAMAS

112 . STRUCTURE DE LA SECTION APPUI DES REGIMENTS SUR AMX 10 P

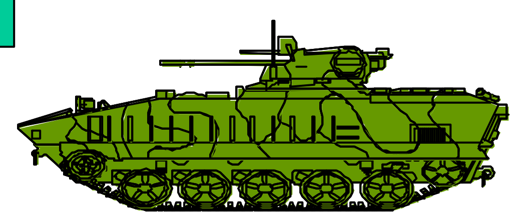


EQUIPE CDT
- **CDS : FAMAS**
- **SOA : FAMAS**
- **Cond : FAMAS**

1 - 4 -10



C. Engin : FAMAS
Pilote : FAMAS



C. Engin : FAMAS
Pilote : FAMAS

GROUPE TE

- **CDG : FAMAS**
- **Aide Tireur : FAMAS**
- **TE : PGM**

GROUPE ACMP

- **CDG : FAMAS**
- **C. Pièce : FAMAS**
- **Tireur : FAMAS - MILAN**
- **Tireur : FAMAS - MILAN**
- **Pourvoyeur : FAMAS**

12 . FORCES ET FAIBLESSES.

121 . FORCES

La section appui confère au commandant d'unité, à partir de ses propres moyens, une capacité d'allonge (frange des 1000 à 2000 mètres) et de puissance que seuls les renforcements extérieurs lui offraient jusqu'alors temporairement. Elle se distingue, de plus, par la richesse qualitative des personnels liée à la diversité des qualifications qu'ils détiennent. La structure de la section appui offre des possibilités d'emploi très variées tant au niveau de la compagnie qu'au niveau du régiment.

1211 . AU NIVEAU DE LA COMPAGNIE

Le commandant d'unité dispose d'une structure organique regroupant les appuis de l'unité. L'ensemble des armes de la section, d'une portée comparable, favorise l'engagement de moyens complémentaires antichars et antipersonnel dans une même zone de destruction à moyenne portée. Par ailleurs, spécialiste des appuis, le chef de section peut intégrer des groupes identiques pour constituer, le cas échéant et

temporairement, une section appui spécialisée facilitant ainsi l'organisation du commandement au niveau de l'unité.

1212 . AU NIVEAU DU REGIMENT

Les sections appui sont constituées de cellules d'emploi élémentaires permettant la constitution de modules spécialisés temporaires adaptés à la situation du moment. Ce principe est détaillé au paragraphe traitant de l'emploi de la section.

122 . LES FAIBLESSES

Elles sont principalement liées à la dotation en véhicules de la section. Celle-ci contraint, pour les unités sur VAB, à l'embarquement du groupe TE dans le seul véhicule canon de 20 mm. De plus, compte tenu de la spécificité des groupes, les exigences tactiques peuvent conduire à dissocier la section en fonction des priorités telles que le combat antichar ou le combat en zone urbaine. Par ailleurs, l'unique véhicule de l'équipe commandement limite les possibilités d'anticipation (reconnaissance, préparation de l'action ultérieure). Enfin, les capacités de tir de nuit de la section sont actuellement limitées compte tenu de l'absence d'optiques de nuit au groupe TE et au VAB T 20/13.

CHAPITRE 2

CADRE D'EMPLOI et ROLES DE LA SECTION APPUI

21 . AU NIVEAU DU CHEF DE SECTION

La structure de la section offre une grande souplesse dans l'emploi des moyens. Dans ce contexte, le rôle du chef de section peut varier selon l'articulation retenue.

Cependant, si la section appui peut normalement recevoir le renforcement de groupes jusqu'à constituer le volume d'une section spécialisée (antichar, TE, canons de 20 dans les régiments sur VAB), le chef de section appui n'a pas vocation à commander, dans le domaine des armes de mêlée, des volumes correspondant à des niveaux d'emploi tels qu'un peloton de chars ou une section HOT, pour lesquels l'efficacité et la souplesse d'emploi veulent qu'ils restent aux ordres directs du commandant d'unité bénéficiaire de ces renforcements.

22 . AU NIVEAU DU SOUS-OFFICIER ADJOINT

Remplaçant en titre du chef de section, le sous-officier adjoint le seconde dans l'exécution de la mission. Il contrôle la bonne exécution des ordres et il est notamment chargé du suivi des matériels de la section. En fonction des ordres donnés par le chef de section il assure :

- la préparation matérielle de la mission,
- le suivi des consommations et la préparation des demandes de recomplètements (vivres, munitions, batteries, piles et carburant...),
- le suivi de l'entretien des véhicules et des matériels (maintien du potentiel opérationnel de la section).

En tant que remplaçant éventuel, il se tient informé en permanence :

- des intentions du chef de section,
- de la situation du moment,
- de tous les problèmes concernant la section.

Au combat, sa place est adaptée en fonction des différents types d'emploi possibles de la section. Ne disposant pas de véhicule qui lui soit affecté, le sous-officier adjoint sera souvent amené à embarquer dans le véhicule d'un des groupes.

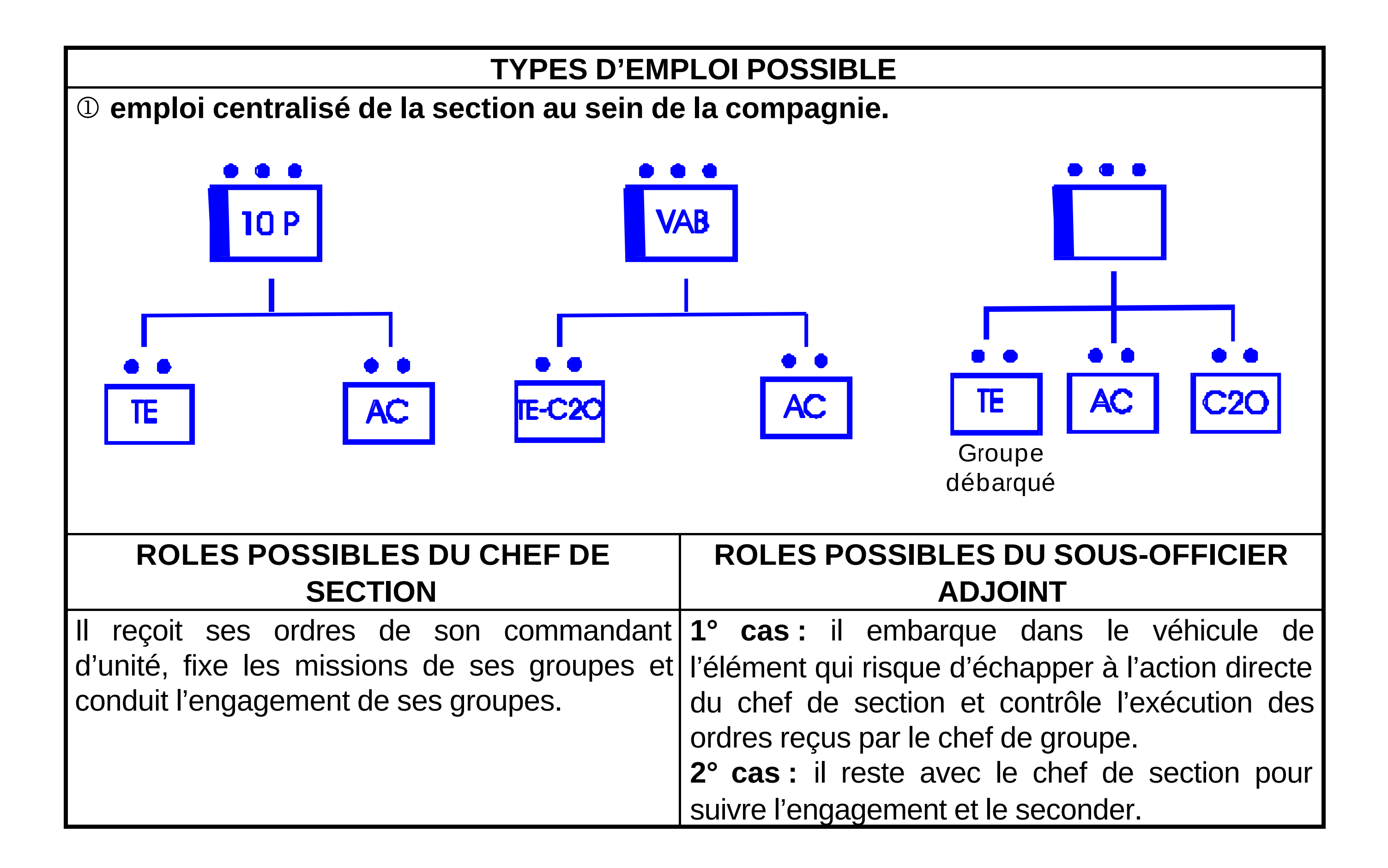
23 . AU NIVEAU DES CHEFS DE GROUPE

Les chefs de groupe d'appui ont un rôle original. En effet, il sont simultanément les chefs de leur élément et les conseillers de leur chef direct dans l'emploi spécifique de leur groupe. A ce titre, il leur appartient de faire preuve d'initiative, et d'être capables de présenter, dans les meilleurs délais, des propositions d'emploi de leurs moyens.

Pouvant être engagés selon des subordinations différentes, au sein de leur unité organique, regroupés au niveau du régiment ou donnés en renforcement à d'autres unités ou sections, les chefs de groupe d'appui doivent faire preuve d'une grande faculté d'adaptation.

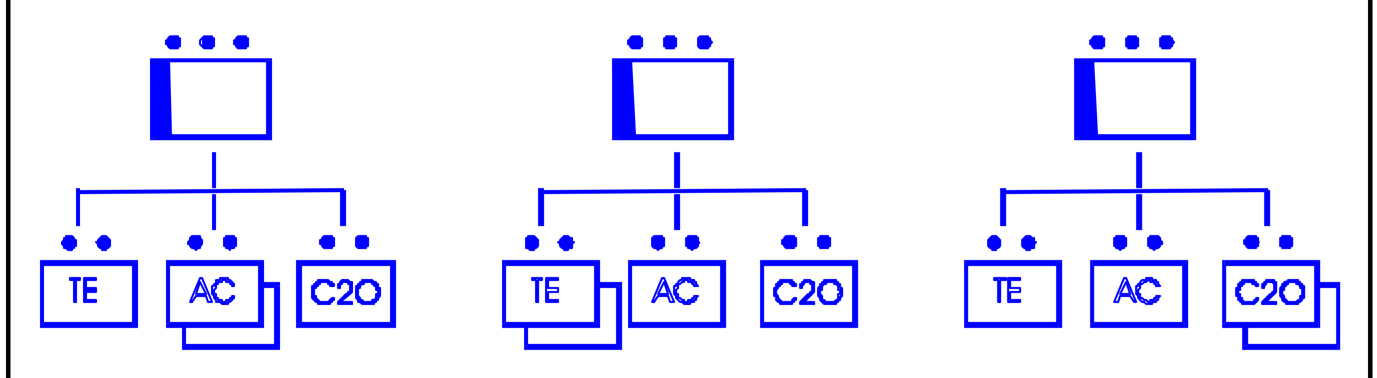
24 . TYPES D'EMPLOI POSSIBLES

Les tableaux ci-dessous présentent les différents cadres d'emploi possibles de la section appui ainsi que le rôle du chef de section et du sous-officier adjoint rapporté à chaque cas.



TYPES D'EMPLOI POSSIBLE	
① **emploi centralisé de la section au sein de la compagnie.**	
ROLES POSSIBLES DU CHEF DE SECTION	**ROLES POSSIBLES DU SOUS-OFFICIER ADJOINT**
Il reçoit ses ordres de son commandant d'unité, fixe les missions de ses groupes et conduit l'engagement de ses groupes.	**1° cas :** il embarque dans le véhicule de l'élément qui risque d'échapper à l'action directe du chef de section et contrôle l'exécution des ordres reçus par le chef de groupe. **2° cas :** il reste avec le chef de section pour suivre l'engagement et le seconder.

② **emploi différencié au sein de l'unité : constitution de modules de circonstance par renforcement sans atteindre le niveau de la section (dominante ACMP, TE, C20)**

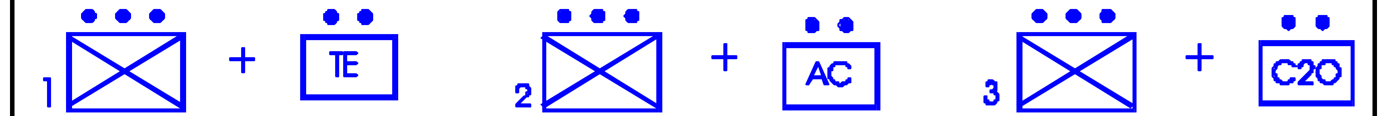


ROLES POSSIBLES DU CHEF DE SECTION	ROLES POSSIBLES DU SOUS-OFFICIER ADJOINT
1° cas : le chef de section commande la dominante. Les autres groupes sont aux ordres du sous-officier adjoint, conservés aux ordres directs du commandant d'unité, ou donnés en renforcement aux sections. Pour la dominante : il reçoit ses ordres de son commandant d'unité, fixe les missions de ses groupes et conduit l'engagement de ses groupes **2° cas :** le chef de section commande ses groupes organiques ainsi que les renforcements : voir ①	**1°cas :** commande les autres groupes. **2°cas :** seconde le chef de section dans le commandement de la dominante.

③ **emploi décentralisé au niveau de la compagnie : tous les groupes sont donnés en renforcement aux sections ou conservés aux ordres du COMMANDANT D'UNITE**



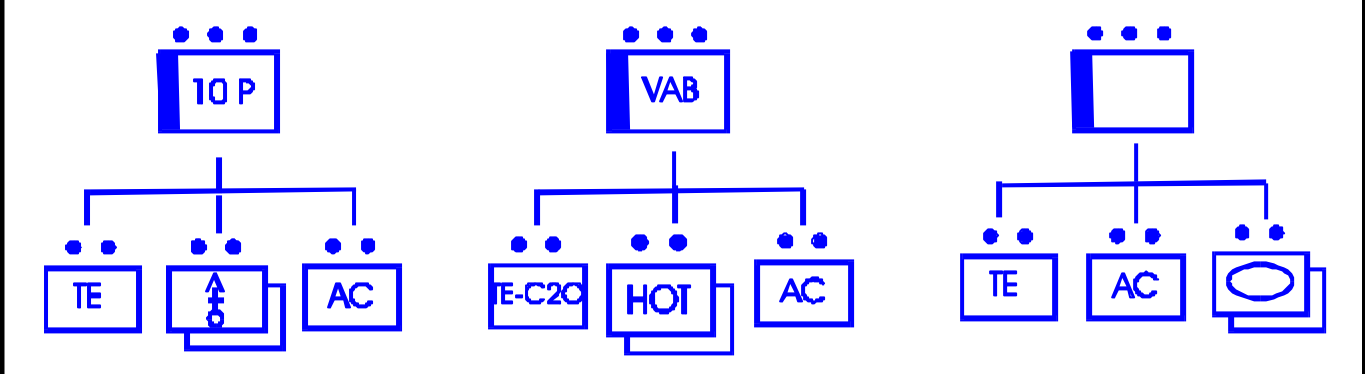
OU



ROLES POSSIBLES DU CHEF DE SECTION	ROLES POSSIBLES DU SOUS-OFFICIER ADJOINT
Le chef de section se retrouve sans subordonnés. Il peut selon le cas : • préparer l'action suivante (cas du regroupement des groupes pour une action ultérieure),	• Rôle identique à celui du chef de section dans le même cas. • Assurer le suivi logistique de ses éléments.

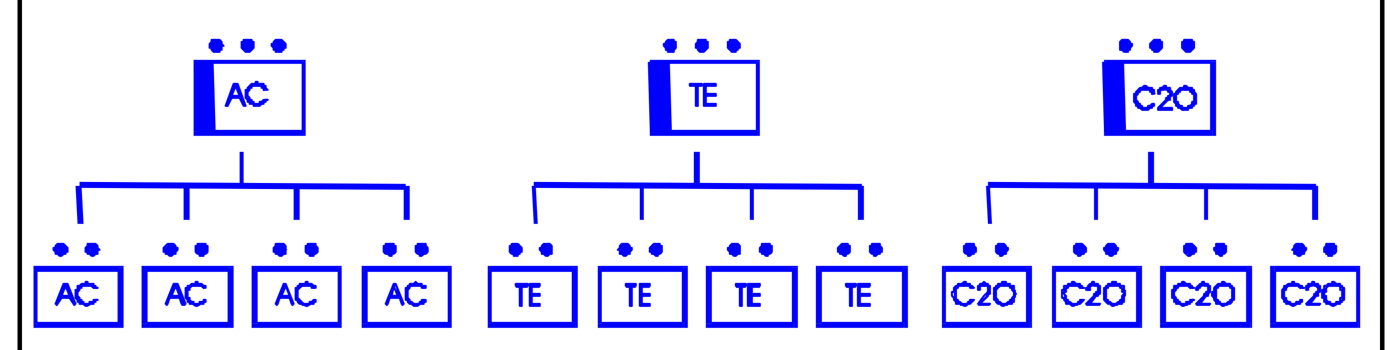
• effectuer des reconnaissances au profit de l'unité, • assurer les fonctions de DL auprès d'une autre unité (ex : cas de la compagnie en soutien), • renforcer le P.C. de l'unité et seconder le COMMANDANT D'UNITE dans l'emploi des moyens.	

④ **structure d'accueil de l'unité par renforcement de moyens non détenus par l'unité : groupe(s) M 81 LLR, groupe(s) du génie, partie de cellule d'emploi (chars, HOT)**



ROLES POSSIBLES DU CHEF DE SECTION	ROLES POSSIBLES DU SOUS-OFFICIER ADJOINT
1° cas : le chef de section commande l'ensemble de ses éléments. **2° cas :** le chef de section commande la dominante de sa section, il fixe les missions des groupes et conduit leurs actions. **3° cas :** accueil de M81 LLR. Le chef de section manoeuvre les appuis feux indirects au profit de l'unité. Les groupes organiques de la section sont aux ordres du sous-officier adjoint, aux ordres directs du COMMANDANT D'UNITE, ou donnés en renforcement aux sections.	**1° cas :** seconde le chef de section. **2 et 3° cas :** commande les groupes organiques de la section.

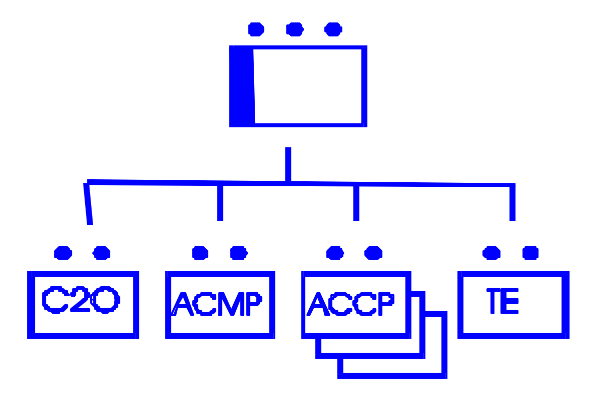
⑤ emploi centralisé de tout ou partie des capacités de la section au niveau du régiment ou du GTIA, ou d'une unité qui les reçoit en renforcement : centralisation des groupes ACMP (SAC)*, des TE (STE)*, des canons de 20 (régiments VAB) (SC20)*



* SAC : section antichar, * STE : section TE, * SC20 : section de canons de 20

ROLES POSSIBLES DU CHEF DE SECTION	ROLES POSSIBLES DU SOUS-OFFICIER ADJOINT
1° cas : commande la SAC, la STE ou la SC20 et reçoit les ordres du chef de corps, ou de l'unité bénéficiaire. Les groupes non centralisés sont conservés au niveau de la compagnie aux ordres su sous-officier adjoint, aux ordres directs du COMMANDANT D'UNITE ou donnés d'emblée en renforcement d'une section de combat. **2° cas :** la centralisation partielle enlève une partie de ses moyens au chef de section appui : soit ① soit ③	**1°cas :** prend le commandement des groupes restants. **2°cas :** seconde le chef de section dans le commandement de la section de circonstance.

⑥ emploi différencié au sein de l'unité : constitution, sans renforcements extérieurs à l'unité, de modules de circonstance du niveau de la section (ex : regroupement des groupes ERYX)



ROLES POSSIBLES DU CHEF DE SECTION	ROLES POSSIBLES DU SOUS-OFFICIER ADJOINT
1° cas : tout ou partie des moyens organiques de la section appui sont laissés aux ordres du chef de section en complément du module de	**1° cas :** seconde le chef de section dans le commandement du module de circonstance.

circonstance constitué. Le chef de section commande la structure temporaire ainsi constituée. Les groupes non inclus sont conservés aux ordres du COMMANDANT D'UNITE ou donnés en renforcement aux sections. **2° cas :** le chef de section commande le module de circonstance. Les groupes de la section appui sont conservés aux ordres directs du COMMANDANT D'UNITE ou donnés en renforcement aux sections. Pour la dominante : • reçoit ses ordres de son commandant d'unité, • fixe les missions de ses groupes, • conduit l'engagement de ses groupes.	**2°cas :** commande les groupes de la section appui.

2° PARTIE

LE COMBAT DE LA SECTION APPUI ORGANIQUE

CHAPITRE 1

PRINCIPES D'EMPLOI DE LA SECTION APPUI

11 . GENERALITES

Dans sa structure organique, la section appui constitue, pour le commandant d'unité, une capacité d'observation et de tir à moyenne portée pouvant combiner des feux antichars et antipersonnel dans une même zone de destruction. L'engagement de cette section marque donc, soit l'effort de la compagnie d'infanterie, soit la prise en charge d'une mission secondaire au profit de l'engagement du sous-groupement ou de l'unité. Parallèlement, cette capacité s'intègre parfaitement dans la complémentarité avec les canons des blindés et des chars, et avec les missiles antichars longue portée dans le cadre d'un sous-groupement.

12 . PRINCIPES D'EMPLOI

L'engagement de la section appui dans sa structure organique repose sur plusieurs principes.

- L'unicité d'action : compte tenu de l'absence d'autonomie du groupe TE, lié au véhicule canon de 20, l'ensemble des moyens, tant antichars qu'antipersonnel, participe directement à la réalisation de la mission :

  - zone d'installation dans le même compartiment de terrain,
  - zone(s) de destruction identique(s) pour l'ensemble des groupes.

- La sûreté : la section ne dispose pas des capacités d'assurer sa sûreté rapprochée. Elle ne peut donc pas agir isolément et doit pouvoir bénéficier de l'appui ou du soutien d'autres éléments de la compagnie ou du sous-groupement (appuis directs et/ou indirects) notamment lors des phases de rupture de contact.

- La spécificité : en l'absence de possibilités de tir à très courte portée, la section appui ne peut être engagée en premier échelon dans des missions offensives.

- L'anticipation : le service des différents systèmes d'arme demande des délais aussi bien pour l'installation du dispositif (reconnaissance, aménagement des positions), que pour l'exécution des séquences de tir.

- La complémentarité : l'emploi des moyens de la section appui se situe dans la complémentarité des feux dans une même zone de destruction (concentration), ou dans la profondeur (zones de destruction successives ACCP et ACMP).

13 . LES MISSIONS DE LA SECTION APPUI

La section appui participe à l'ensemble des missions de la compagnie ou du sous-groupement. Compte tenu de la spécificité des moyens qui l'équipent, les missions de la section peuvent être différenciées en fonction de la dominante caractérisant son engagement : dominante sûreté - renseignement, et dominante destruction. Les missions inhérentes à chacune d'elles sont :

- dominante sûreté - renseignement :
    - surveiller,
    - couvrir,
- dominante destruction - neutralisation :
    - détruire, neutraliser,
    - appuyer, soutenir,
    - défendre, interdire.

L'étude des missions fait l'objet des chapitres 3 et 4.

CHAPITRE 2

LES ACTES ELEMENTAIRES DE LA SECTION APPUI

21 . GENERALITES

L'exécution de la mission reçue consiste à combiner trois actes élémentaires collectifs, avec le souci permanent de la sûreté et du renseignement. Ces actes élémentaires sont :

- se déplacer dans une direction donnée,
- s'arrêter ou tomber en garde,
- utiliser ses armes.

ACTES ELEMENTAIRES	OBSERVATIONS
SE DEPLACER	• Préparer le déplacement. • Progresser en deuxième échelon. • Progresser en sûreté ou en ambiance vitesse. • Réagir face à un ennemi terrestre ou aérien, et face à une menace N.B.C..
S'ARRETER - TOMBER EN GARDE	• Effectuer un arrêt court ou un arrêt long. • Se poster (éventuellement, débarquer). • Assurer la sûreté éloignée du dispositif de l'unité.
UTILISER SES ARMES	• Riposter. • Mettre en oeuvre des appuis réciproques au sein de la section. • Coordonner et conduire les feux. • Mettre en oeuvre les renforcements de feux directs et indirects.

22 . SE DEPLACER

La section se déplace en deuxième échelon de l'unité, et le plus souvent en véhicules. Dans certains contextes d'engagement, tels que le combat en zone urbaine, la section peut progresser à pied, les engins constituant une base feu d'appui direct de la section.

Se déplacer en deuxième échelon consiste, pour le chef de section, à adopter une attitude lui permettant de manoeuvrer rapidement au profit de l'échelon de tête dans le cadre de l'action d'ensemble de la compagnie ou du sous-groupement afin, soit de relancer l'action, soit de prendre à son compte tout ou partie de la mission du premier échelon. Cependant, le fait d'être placé en deuxième échelon ne signifie pas que toute menace ennemie a disparu : l'adversaire peut en effet s'être volontairement laissé dépasser par le premier échelon.

Le souci principal du chef de section doit être de se tenir informé de la progression du premier échelon afin d'adapter sa progression à celle de ce dernier, et de pouvoir ainsi anticiper la manoeuvre.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	• Déterminer les points ou zones à atteindre. • Eventuellement, choisir les itinéraires. • Fixer les limites de bond. • Rythmer le déplacement (ambiance, horaires). • Articuler la section en un ou deux échelons selon la menace. • Répartir l'observation. • Fixer les missions des subordonnés. • Donner les ordres.
MANOEUVRER	• Débuter la progression sur ordre ou à l'initiative selon les ordres reçus. • S'appuyer, se couvrir (armes de bord des véhicules). • Se renseigner. • Relever, en cours de progression, les positions d'observation et de tir favorables. • Suivre la progression des autres sections. • Maintenir les liaisons. • Coordonner la progression des groupes (appui réciproque). • Adapter la formation au terrain et à la menace. • Maintenir le rythme prescrit. • Réagir face à une action ennemie. • Se poster pour observer et/ou en limite de bond.
RENDRE COMPTE	• Lors de l'atteinte des lignes de coordination fixées par l'échelon supérieur. • Des possibilités de manoeuvre en fonction de l'action conduite par le premier échelon. • En fin de déplacement.

	• De l’exécution de la mission. • Du dispositif adopté. • Des possibilités d’observation et de tir de la section.

23 . S’ARRETER ET TOMBER EN GARDE

L’arrêt de la section, en cours ou en fin de déplacement, est une phase délicate de la manoeuvre, car il est indispensable d’éviter les regroupements provoquant une grande vulnérabilité du personnel et des matériels. La durée prévisible de l’arrêt et la menace adverse orientent le dispositif à adopter et l’attitude sur la zone d’arrêt. Dans tous les cas, il est primordial de conserver l’aptitude à la manoeuvre. Le dispositif adopté doit permettre, de jour comme de nuit, de :

- se camoufler,
- se renseigner et de renseigner,
- riposter (armement individuel et collectif, armes de bord),
- manoeuvrer,
- quitter rapidement la zone ou de reprendre la progression.

Deux types d’arrêt sont envisageables en fonction de leur durée : les arrêts courts, généralement en phase de progression, et les arrêts longs, entre deux phases d’action. Dans les deux cas, lorsque l’unité s’arrête, la section appui prend à son compte la sûreté éloignée du dispositif.

- LES ARRETS COURTS.

Ils sont généralement liés à la manoeuvre d’ensemble de la compagnie ou du sous-groupement. Il s’agit de marquer un temps d’arrêt tout en conservant l’aptitude à reprendre la progression ou à recevoir une nouvelle mission. Dans ce cas, tout en assurant sa sûreté, la section tombe en garde aux abords immédiats des axes de progression en privilégiant la mise en œuvre des armes de bord et des armes antichars pour faire face à toute éventualité. Le personnel débarque sur ordre.

- LES ARRETS LONGS.

Ils peuvent intervenir en zone de déploiement et d’attente extension (ZDAE), en zone de déploiement opérationnel (ZDO) ou lors de la phase de réorganisation à l’issue d’une phase d’action. Les zones favorables aux arrêts longs sont, à titre indicatif, les localités, les zones boisées ... .

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	• Déterminer le dispositif. • Fixer les missions des groupes. • Donner les ordres.
S'ARRETER	• Tomber en garde (en véhicules, débarquement total ou partiel suivant la menace). • Installer un dispositif provisoire. • Organiser la sûreté et la défense.
MANOEUVRER	• Se renseigner. • Riposter, combattre.
RENDRE COMPTE	• Renseigner l'échelon supérieur sur ◦ la position de la section et ses capacités, ◦ les actions entreprises, ◦ les possibilités de manoeuvre.

24 . UTILISER SES ARMES

Il s'agit, d'une part des mesures de sûreté permanentes préventives que la section doit prendre pour assurer sa protection et réagir par le feu face à des agressions adverses (principalement par les armes de bord), et d'autre part de coordonner les feux afin de détruire ou de neutraliser l'ennemi.

La manoeuvre des feux de la section doit avoir pour objectif :

- de renseigner,
- de se soustraire aux feux, et de détruire ou de neutraliser l'adversaire tout en conservant l'ascendant sur l'ennemi,
- de conserver la capacité de manoeuvrer : ceci suppose que l'échelonnement, ou le dispositif de la section est tel qu'il interdise à l'ennemi de prendre simultanément l'ensemble de la section sous le feu.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	• Fixer ◦ les distances entre les différents éléments, à terre comme en véhicules, ◦ les secteurs de surveillance et de tir, ◦ les systèmes de guet et d'alerte, ◦ les consignes d'ouverture du feu, ◦ les liaisons. • Demander des tirs d'appui directs et indirects.
COMBATTRE FACE A UN ENNEMI TERRESTRE	La section est prise à partie par l'ennemi. • Riposter (armes de bord). • Se soustraire aux feux en quittant l'axe de progression. • Se poster.

	• Coordonner les tirs. La section décèle l'ennemi sans être décelée. • Se poster. • Jeter un dispositif provisoire. • Selon les ordres reçus • Surveiller, • s'installer, • détruire ou neutraliser.
COMBATTRE FACE A UN DANGER AERIEN	La réaction est conduite principalement par les armes de bord (12,7 – canon(s) de 20mm). • Tomber en garde et se poster en quittant les axes de progression. • Ouvrir le feu en fonction des consignes LATTA reçues. • Rendre compte.
FACE A UN DANGER NBC.	• Diffuser l'alerte. • Se protéger, pressuriser les véhicules. • Rendre compte.

25 . LA CONDUITE DES FEUX

Le chef de section conduit les feux en appliquant le principe de complémentarité de leurs effets et en intégrant son action dans les missions des autres sections de la compagnie ou du sous-groupement.

Objectifs préférentiels :

- groupe ACMP : destruction des chars et blindés adverses, et des ouvrages défensifs,
- groupe TE : destruction des combattants par des feux sélectifs, neutralisation de systèmes d'arme,
- le canon de 20 mm : neutralisation des blindés légers d'accompagnement, neutralisation ou destruction des combattants débarqués et des ouvrages défensifs.

L'ouverture du feu des groupes peut être simultanée ou successive selon la nature des objectifs et la mission reçue. Dans tous les cas, tout ou partie du dispositif sera dévoilé par l'ouverture du feu, notamment des MILAN et du canon de 20 mm (des deux canons pour les unités sur AMX 10P). Ce facteur devra donc être pris en compte dans la réflexion sur le choix d'un tir simultané ou successif des groupes d'appui.

CHAPITRE 3

LES MISSIONS A DOMINANTE SURETE - RENSEIGNEMENT

L'exécution des missions de cette dominante fait initialement appel à la mise en oeuvre des moyens d'acquisition du renseignement et des objectifs. L'exécution des tirs par les groupes de la section peut être différée en fonction de la manoeuvre des feux de la compagnie ou du sous-groupement, pouvant privilégier la mise en oeuvre de tirs directs longue portée (HOT), moyenne portée de chars ou de blindés, ou l'engagement des objectifs par des feux indirects afin de préserver la discrétion du dispositif de surveillance de la section.

31 . COUVRIR

Définition

Couvrir : prendre l'ensemble des mesures actives ou passives pour s'opposer à une action éventuelle de l'ennemi pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie, à l'échelon considéré.

Principes

Il s'agit d'assurer la sûreté de la compagnie, face à une direction donnée, par le renseignement et le combat, au mieux en interdisant à l'ennemi toute action offensive contre l'un de ses flancs, au minimum en lui procurant les délais pour réagir. La section peut bénéficier des appuis feux indirects dont dispose l'unité.

Exécution

La section ne peut mener une mission de couverture mobile, car elle n'a pas les moyens de s'éclairer sur la direction de marche. En conséquence, la section couvre dans un dispositif à dominante statique en devançant l'ennemi sur sa zone d'action.

Les groupes sont installés en postes de combat sur des lignes de terrain favorables, disposant de vues étendues, et aux endroits contrôlant les accès de la zone surveillée. Les véhicules sont postés et camouflés à proximité des groupes, en mesure d'appuyer avec leur armement de bord, et éventuellement d'offrir une protection contre les tirs d'artillerie.

Lorsque les délais le permettent, et en fonction des ordres reçus et des renforcements GENIE dont dispose l'unité, la zone est valorisée par un (ou des) obstacle(s) à base de mines et les positions de tir principales et de rechange sont aménagées.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	• Rejoindre la zone d'action. • Mettre en place un dispositif provisoire. • Reconnaître et/ou identifier • le ou les itinéraires à interdire, et la zone d'application des feux, • les emplacements favorables à l'installation de ses groupes. • Préparer le plan des feux directs et indirects.
S'INSTALLER	• Donner les ordres aux groupes (cf. Cadres d'ordres INF202). • Aménager la position et préparer les positions de rechange. • Mettre en place des obstacles (éventuellement). • Réaliser le croquis de position et le plan de feu. • Organiser l'observation entre les groupes. • Rendre compte. • De l'installation. • Des possibilités d'observation et de tir.
ACQUERIR	• Se renseigner. • Déceler. • Identifier. • Suivre. • Rendre compte . • Nature, volume et attitude de l'ennemi. • Possibilités de tir immédiates et à temps.
MANOEUVRER	• Ouvrir le feu à l'initiative ou sur ordre selon les ordres reçus. • Coordonner les feux A.C. et A.P.. • Faire déclencher les tirs d'appui indirects. • Neutraliser - détruire. • Occuper les positions de rechange. • Selon les ordres reçus • Défendre. • Rompre le contact.
RENDRE COMPTE	• Des pertes infligées et subies. • De la manoeuvre de l'ennemi. • Des possibilités de la section face à cette réaction. • Des besoins particuliers (EVASAN, LOG)

LA SECTION APPUI COUVRE

Légende :



secteur de tir ACMP

secteur de tir canon de 20

secteur de tir TE

secteur de tir commun

32 . SURVEILLER

Définition

Surveiller : déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner.

Principes

La section appui surveille, soit dans le cadre d’une action particulière, soit dans le cadre de la mission de renseignement de sa compagnie, pour couvrir un dispositif, surveiller un intervalle ou déceler toute activité de l’ennemi à proximité d’une coupure ou de points de passage obligés.

Exécution

Les modalités d'exécution de cette mission sont similaires à celles de la mission couvrir. Cependant, parce qu'il dispose de moyens d'observation dans la profondeur très performants, le chef de section doit conduire la mission surveiller en mettant l'accent sur l'acquisition des objectifs justiciables initialement de feux autres que ceux de sa section :

- feux directs : canons des chars et missiles ACLP,
- feux indirects : mortiers et artillerie.

La manoeuvre de la section consistera donc à :

- déceler et identifier l'activité ennemie,
- alerter,
- renseigner,
- faire déclencher des tirs ou une manoeuvre,
- éventuellement détruire et interdire.

CHAPITRE 4

LES MISSIONS A DOMINANTE NEUTRALISATION - DESTRUCTION

Progressant en deuxième échelon de la compagnie ou du sous-groupement, ou engagée d'emblée en premier échelon dans le cadre d'une manoeuvre à caractère statique, la section appui peut remplir les missions suivantes :

- neutraliser et détruire,
- appuyer,
- soutenir,
- défendre ferme, interdire.

41 . NEUTRALISER - DETRUIRE

Définitions

Détruire : mettre définitivement hors d'usage ou hors de combat, selon qu'il s'agit de matériels ou d'une formation.

Neutraliser : mettre l'ennemi hors d'état d'agir efficacement pendant un temps déterminé.

But

A partir d'une position favorable, infliger des pertes à l'adversaire afin de le contraindre à manoeuvrer ou à marquer un arrêt dans sa progression.

Exécution

La conduite des feux s'intègre dans une complémentarité antichar avec les missiles courte portée (ACCP ERYX), longue portée (HOT) et les canons des chars ou blindés que l'unité peut recevoir en renforcement. Cette complémentarité s'exerce tant dans la profondeur, permettant initialement de prendre à partie l'ennemi au plus loin, que dans la simultanéité des tirs dans la profondeur à courte, moyenne et longue portée.

La mission « détruire » peut s'inscrire dans la durée (défense ferme) ou être exécutée par des actions de feux brèves et répétées (défense d'usure, freinage). Dans le premier cas, la section disposera de délais d'installation plus importants autorisant des reconnaissances approfondies et l'organisation du terrain par les moyens du génie. Dans le deuxième cas, les délais de préparation de la séquence de tir seront brefs. Dans les deux cas, la sauvegarde des groupes nécessite la préparation de positions de tir de rechange.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	• Rejoindre la zone d'installation et mettre en place un dispositif provisoire. • Reconnaître. • S'installer - positions de tir et d'attente, itinéraires d'accès (discrétion, sûreté) - et organiser la position en fonction des délais disponibles. • Repérer les positions des éléments amis. • Donner les ordres.
ACQUERIR	• Nature, volume, attitude et localisation des éléments ennemis. • Identifier. • Rendre compte. • Répartir les objectifs en fonction des ordres reçus.
MANOEUVRER	• Ouvrir le feu sur ordre ou à l'initiative en fonction des ordres reçus. • Coordonner les tirs. • Poursuivre l'engagement en changeant de position.
RENDRE COMPTE	• De l'arrivée de l'ennemi. • Des possibilités d'engagement. • De l'action conduite. • Des pertes infligées et subies. • Des consommations en munitions.

42 . APPUYER

Définition

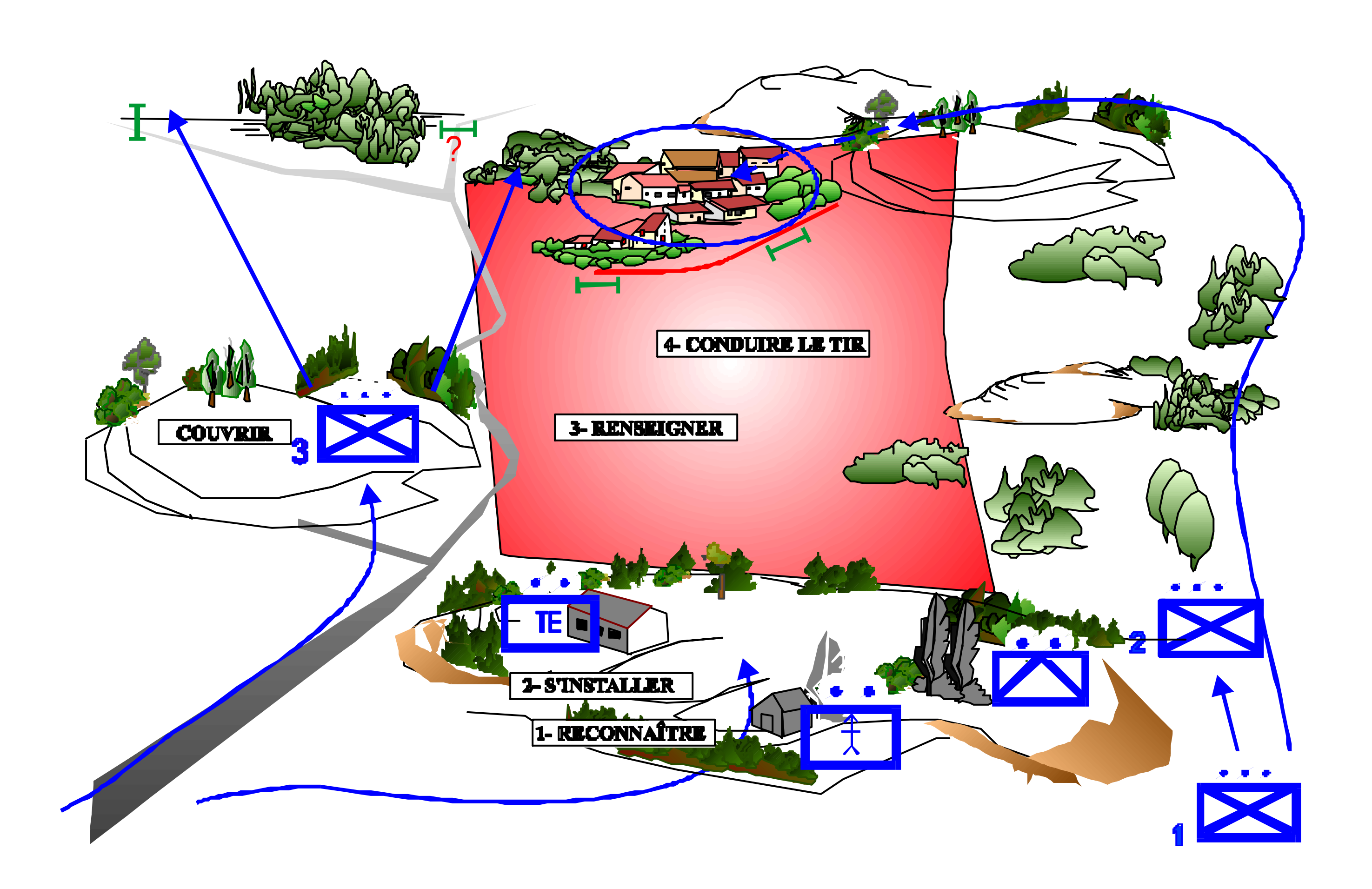
Appuyer : apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu.

Principes

Il s'agit de faciliter la manoeuvre de la compagnie, ou d'une autre section, en appliquant des feux précis antichars et antipersonnel de neutralisation ou de destruction, à partir d'une position choisie ou fixée.

COMPOSANTES	EXECUTION
S'INSTALLER	• Rejoindre la zone d'installation. • Mettre en place un dispositif provisoire en donnant la priorité, selon la nature de l'ennemi, à la dominante antichar ou antipersonnel. • Identifier et repérer • la position des éléments amis, • la position ennemie et les zones d'application des feux possibles. • Reconnaître les positions d'installation des groupes et donner les ordres. • Aménager les positions et préparer les emplacements de rechange. • Rendre compte. • De l'installation. • Des possibilités d'observation et de tir. • Des possibilités d'engagement d'autres moyens de l'unité (chars, blindés...). • Des possibilités d'acquisition des objectifs pour les feux indirects.
RENSEIGNER	• Sur les éléments amis. • Guidage. • Description des positions adverses. • Répartition des objectifs. • Ennemi ultérieur. • Possibilités de tir immédiates et à temps. • Sur l'ennemi. • Nature, volume et attitude de l'ennemi. • Manoeuvre.
MANOEUVRER	• Ouvrir le feu à l'initiative ou sur ordre selon les ordres reçus. • Coordonner les feux A.C. et A.P.. • Faire déclencher les tirs d'appui indirects. • Neutraliser - détruire. • Occuper les positions de rechange tout en maintenant une permanence de l'observation et des capacités de tirer (bascule pièce par pièce, emploi des armes de bord).
RENDRE COMPTE	• Des pertes infligées et subies. • De la manoeuvre de l'ennemi. • Des possibilités de la section face à cette réaction, et des besoins (EVASAN, LOG).

LA SECTION APPUIE



43 . SOUTENIR

Définition

Soutenir : intervenir au profit d'une unité par la fourniture de moyens ou de services.

Principes

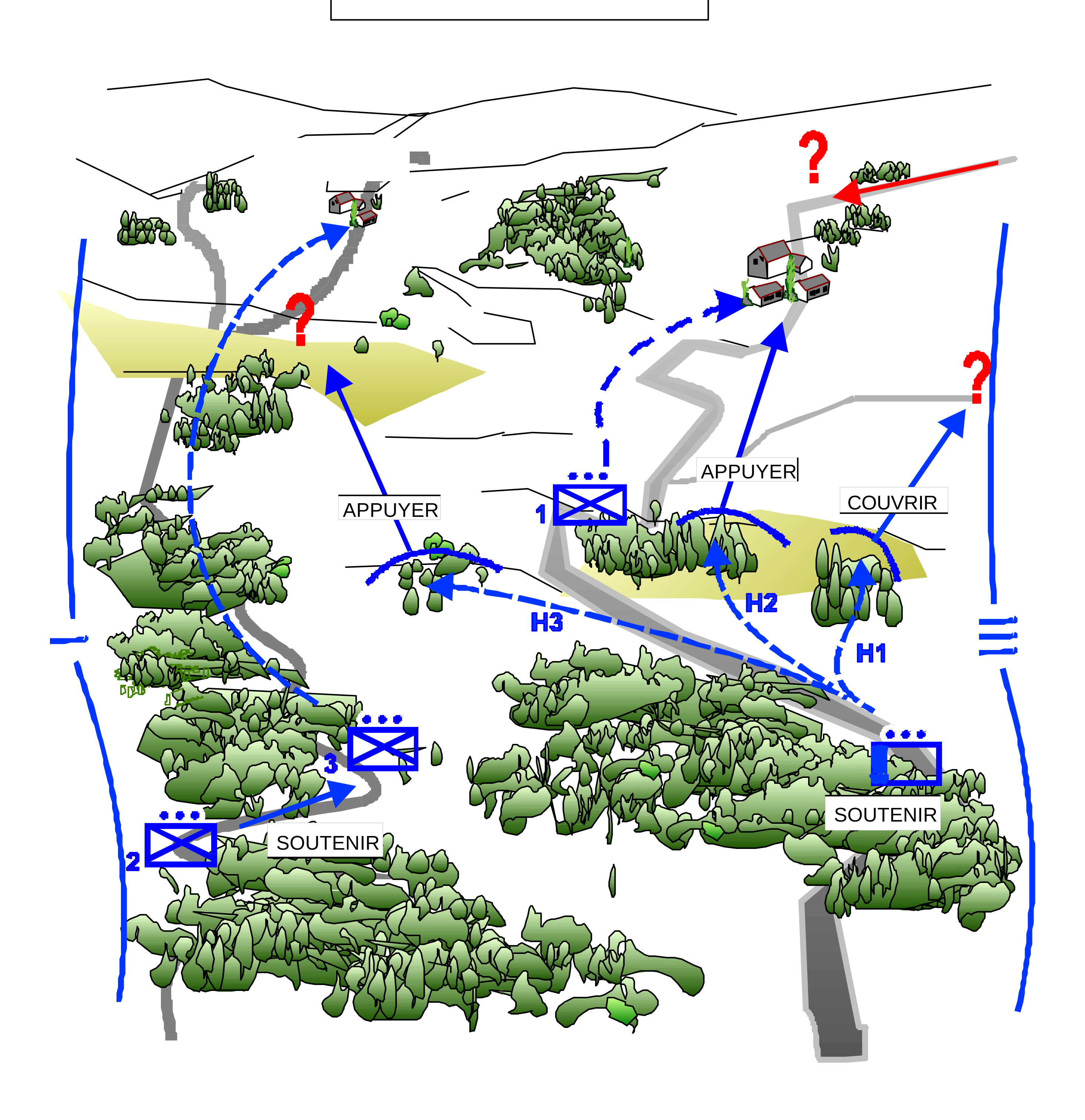
La section en soutien progresse en deuxième échelon, généralement à bord de ses engins. Elle doit avoir en permanence le souci de lier son mouvement à celui de l'élément soutenu, de manière à être en mesure de l'appuyer par le feu ou de manoeuvrer à son profit. La compagnie, ou le sous-groupement, se déplaçant sur plusieurs axes, la section appui peut, compte tenu de la portée de ses armes, recevoir la mission de soutenir, à partir de l'axe principal, les éléments de premier échelon sur l'un ou l'autre axe de progression. Le libellé de sa mission comporte dans ce cas une priorité d'intervention.

La section en soutien progresse de point d'observation en point d'observation au rythme de l'élément soutenu, en conservant l'aptitude à changer d'axe de progression. Les délais d'engagement au profit du premier échelon peuvent être courts. En

conséquence, l'écoute du réseau radio, et l'étude du terrain et de la carte doivent permettre au chef de section de gagner des délais en anticipant son action. Les capacités d'observation (localisation, identification) doivent être optimisées afin de renseigner les éléments appuyés, et ainsi, de faciliter leur manoeuvre.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Le chef de section. • Etudie sa mission. • Fixe les limites de bond sur l'axe de déplacement le plus favorable à sa mission de soutien. • Repère les zones a priori favorables à une éventuelle installation en appui feu ou renseignement. • Donne l'ordre initial.
ACQUERIR • PROGRESSER	La section progresse en 2ème échelon. • Au rythme de(s) l'élément(s) à soutenir. • A une distance permettant • de conserver sa liberté de manoeuvre si l'élément soutenu est pris sous le feu, • d'apporter rapidement des appuis feux. • En fin de bond se poste en retrait par rapport à l'élément soutenu.
• SE RENSEIGNER – RENSEIGNER	Se renseigner sur la progression de l'échelon de tête. Rendre compte de la progression de la section et des possibilités de manoeuvre.
MANOEUVRER ET DETRUIRE	Lorsque l'élément soutenu prend contact, la section, selon la nature du terrain, l'attitude de l'ennemi et les ordres reçus : • appuie, • couvre, • détruit ou neutralise.

LA SECTION APPUI SOUTIENT



44 . DEFENDRE - INTERDIRE

Définitions

Défendre ferme : forme de la manoeuvre visant à interdire à l'ennemi de franchir une ligne ou de s'emparer d'une zone.

Interdire : empêcher l'ennemi d'avoir accès à telle portion de terrain ou de franchir telle ligne ou d'utiliser tel personnel ou telle installation.

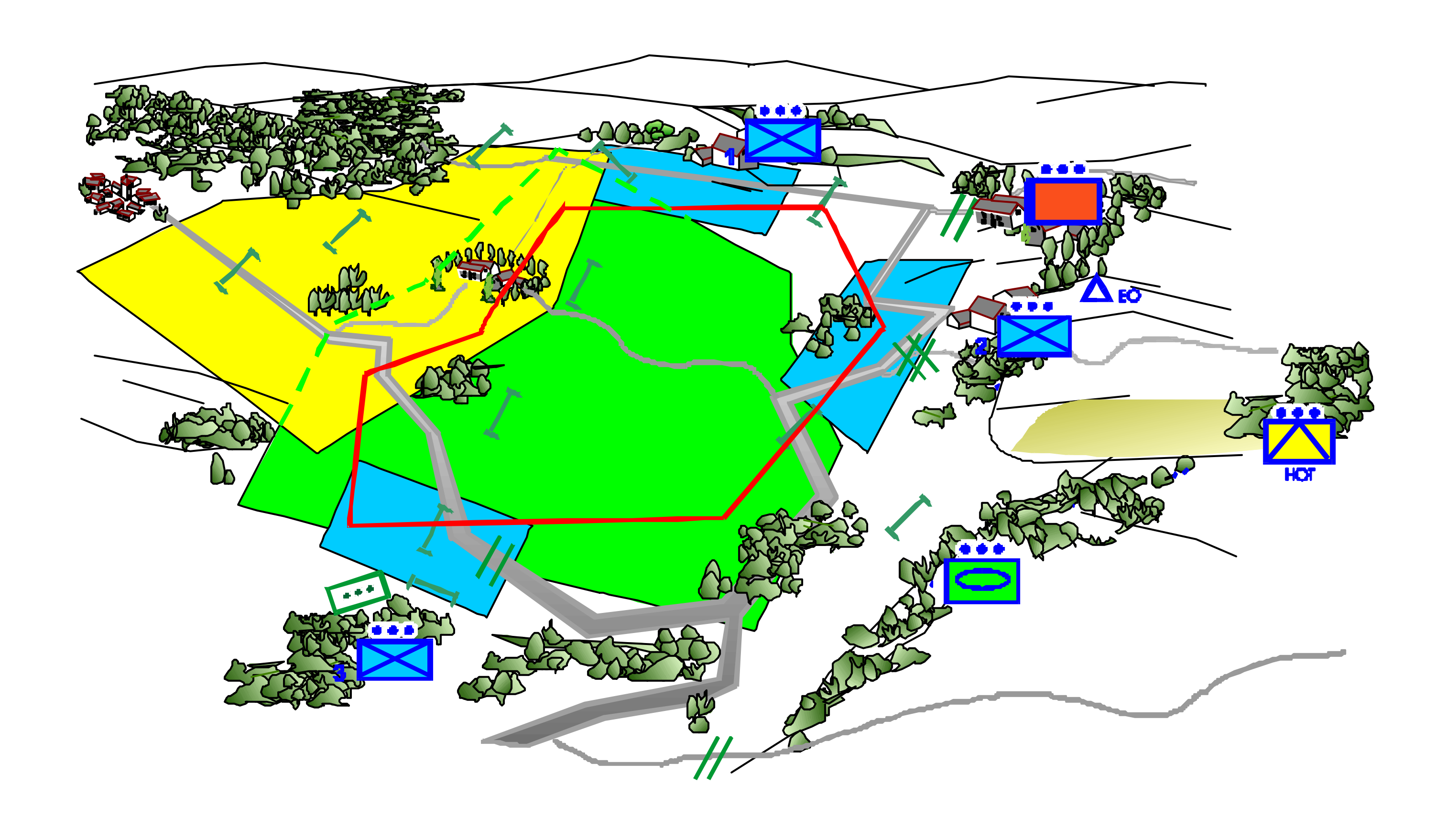
Exécution

S'inscrivant le plus souvent dans un cadre espace temps précis, l'exécution de ces deux missions fait appel aux modalités décrites précédemment, notamment dans l'étude de la mission détruire - neutraliser. Cependant, la section ne pourra remplir sa mission dans la durée que si elle bénéficie de moyens du génie pour aménager ses positions, et de l'appui des feux directs et indirects dont peut disposer la compagnie ou le sous-groupement. Les principaux facteurs de succès sont :

- la valorisation du terrain et l'aménagement des positions de tir principales et des emplacements de rechange,
- l'acquisition du renseignement,
- l'identification et la répartition des objectifs,
- la conduite des feux et la manoeuvre des groupes dans la zone d'installation fixée.

Le croquis ci-dessous illustre, de façon schématique, la complémentarité des feux directs, antichars et antipersonnel, dans le dispositif d'un sous-groupement installé en mission d'interdiction. Les couleurs des secteurs de tir correspondent à celles du fond des symboles représentant les différents éléments constituant le sous-groupement :

- sections d'infanterie,
- section ACLP HOT,
- peloton de chars,
- section appui.



45 . LE COMBAT DE LA SECTION APPUI EN ZONE URBAINE

451 . OPERATIONS OFFENSIVES

L'engagement en zone urbaine marque la limite du principe d'unicité de la section appui organique. En effet, si elle peut agir aux ordres directs de son chef dans la zone des approches et dans la zone périphérique dans le cadre de ses missions habituelles, la spécificité du combat en zone urbaine est peu favorable à l'action de la section dans les zones de forte densité d'habitation au regard de la faible profondeur des champs de tir communs à l'ensemble des groupes d'appui. De plus, les capacités particulières des groupes en zone urbaine, notamment du groupe TE, peuvent conduire à privilégier un emploi décentralisé de la section.

Cependant, les zones dégagées - zone des approches et zone périphérique - permettent d'engager la section dans des missions de renseignement (surveiller, couvrir) ou de destruction (appuyer, détruire) au profit du premier échelon du sous-groupement. L'accent est alors mis sur la recherche et l'identification des objectifs adverses (chars, blindés, positions défensives) puis sur leur destruction.

452 . OPERATIONS DEFENSIVES

La section appui organique trouve normalement sa place dans la manoeuvre défensive du sous-groupement en zone urbaine. Menant un combat principalement débarqué, la

section doit bénéficier d'une aide à la mobilité dans la préparation de ses missions (ouverture de brèches ...) et, le cas échéant, d'un renforcement en personnel prélevé sur une section de combat, (de l'ordre d'un trinôme à un groupe) afin, soit de faciliter le transport des matériels (munitions), soit d'assurer la sûreté rapprochée de la section notamment lors des changements de positions.

453 . LES OPERATIONS PARTICULIERES

Ce terme s'applique principalement aux opérations contre les snipers dans le cadre des missions de maîtrise des crises (voir le combat du groupe TE paragraphe 334). En fonction de la situation, le commandant du groupement peut centraliser l'emploi des groupes TE afin d'obtenir une action plus efficace. Lorsqu'il est conservé aux ordres des sous-groupements, le binôme canon de 20 - TE, commandé par le chef de section appui, constitue un ensemble apte à lutter avec efficacité contre les tireurs isolés adverses. En effet, ce couplage TE - canon de 20 peut permettre l'engagement d'objectifs localisés par le groupe TE mais que ceux-ci ne peuvent neutraliser ou détruire du fait de leur localisation et/ou de leur nombre. Dans ce contexte, la réalisation de croquis de position précis est indispensable afin que le chef de section puisse conduire les tirs et/ou répartir les objectifs à partir de repères identiques.

3° PARTIE

LE COMBAT DES GROUPES D’APPUI

CHAPITRE 1

LE COMBAT DU GROUPE ANTICHAR MOYENNE PORTEE

11 . EMPLOI DU GROUPE ACMP MILAN

Les généralités sur le combat antichar MILAN sont précisées dans l'INF 204. N'apparaissent donc dans ce chapitre que les principes d'emploi et les missions particulières du groupe MILAN.

111 . PRINCIPES D'EMPLOI

Le groupe MILAN, formé de deux pièces de tir, constitue l'élément antichar moyenne portée de la compagnie d'infanterie. Son engagement participe en priorité à l'effort antichar de la compagnie. Plusieurs principes sont à appliquer :

- le groupe MILAN est le premier niveau d'emploi. Il est indissociable.
- L'engagement du groupe demande des délais nécessaires pour :
    - préparer la mission (étude des ordres, du terrain...),
    - reconnaître ou fixer la zone de destruction et les positions de tir,
    - installer les pièces et fixer les positions de tir de rechange (positions offrant des champs de tir dégagés),
    - reconnaître les itinéraires d'accès et les positions à partir desquelles l'engin pourra, soit apporter un appui grâce à son armement de bord, soit servir de support à une pièce MILAN,
    - exécuter les déplacements vers les positions de tir,
    - préparer les tirs :
        - rechercher les secteurs d'intervisibilité compatibles avec les contraintes de la séquence de tir est primordial.
- l'action du groupe MILAN s'intègre dans la manoeuvre des feux antichars et antiblindés de la compagnie. Les positions défensives adverses peuvent constituer également des objectifs privilégiés pour le groupe ACMP.
- La sûreté du groupe MILAN est assurée par le dispositif d'ensemble de l'unité.

112 . CADRE D'EMPLOI DU GROUPE ANTICHAR

En fonction de la situation, le groupe MILAN peut être engagé selon plusieurs subordinations.

- aux ordres du chef de section APPUI de l'unité, en complémentarité du canon de 20 mm et/ou de l'équipe de tireurs d'élite,
- aux ordres directs du commandant d'unité,
- aux ordres du chef de la section de combat à laquelle il est donné en renforcement.
- aux ordres d'un chef de section ACMP lorsque les groupes MILAN sont regroupés pour constituer une section antichar (voir emploi de la section appui 2° partie).

Dans tous les cas, l'engagement des MILAN s'inscrit dans la complémentarité des moyens courte portée (ACCP ERYX), moyenne portée (12,7, canons de 20, canons des chars) et longue portée (HOT), détenus par l'unité ou reçus en renforcement.

12 . LES ACTES ELEMENTAIRES DU GROUPE ACMP MILAN

Les actes élémentaires du groupe antichar sont au nombre de trois : se déplacer, s'arrêter et utiliser ses armes.

121 . SE DEPLACER

Compte tenu de sa spécificité et de ses missions, le groupe MILAN se déplace en deuxième échelon de l'unité ou de la section et principalement en véhicule. Cependant, il peut être amené à se déplacer sur de courtes distances à pied.

Le chef de groupe, de préférence, conserve son engin à proximité immédiate du groupe débarqué, afin de pouvoir disposer de l'appui feu de l'armement de bord et d'une capacité de soutien, de pouvoir disposer rapidement des munitions AC, et de pouvoir rembarquer sans délais. En cours de déplacement, le chef de groupe doit avoir le souci permanent de rechercher des positions favorables à l'observation et au tir.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
PREPARER LE DEPLACEMENT	• Déterminer la direction (points de repère /terrain). • Prévoir la future position. • Etudier la zone à atteindre, compte tenu de la mission (position de tir; position d'attente permettant de voir sans être repéré, à l'abri des tirs directs de l'ennemi).

	• Choisir (éventuellement) l'itinéraire. • Etudier les itinéraires possibles, en choisir un (critères : rapidité, discrétion, sûreté).
DONNER L'ORDRE DE DEPLACEMENT	c.f. « les cadres d'ordres ».
PROGRESSER	• En sûreté. • Vitesse adaptée au terrain et à la menace. • Guet antichar et antiaérien. • Utilisation du terrain. • Maintenir la direction. • Points de repère sur l'itinéraire. • Rechercher la proximité d'un point d'où l'on peut observer la zone d'intervention.
TOMBER EN GARDE	• Rechercher une position d'observation et de tir.
RENDRE COMPTE	• des conditions d'arrivée sur la position ou en limite de bond, des possibilités de tir, compte tenu de la mission (première estimation).

122 . S'ARRETER - TOMBER EN GARDE

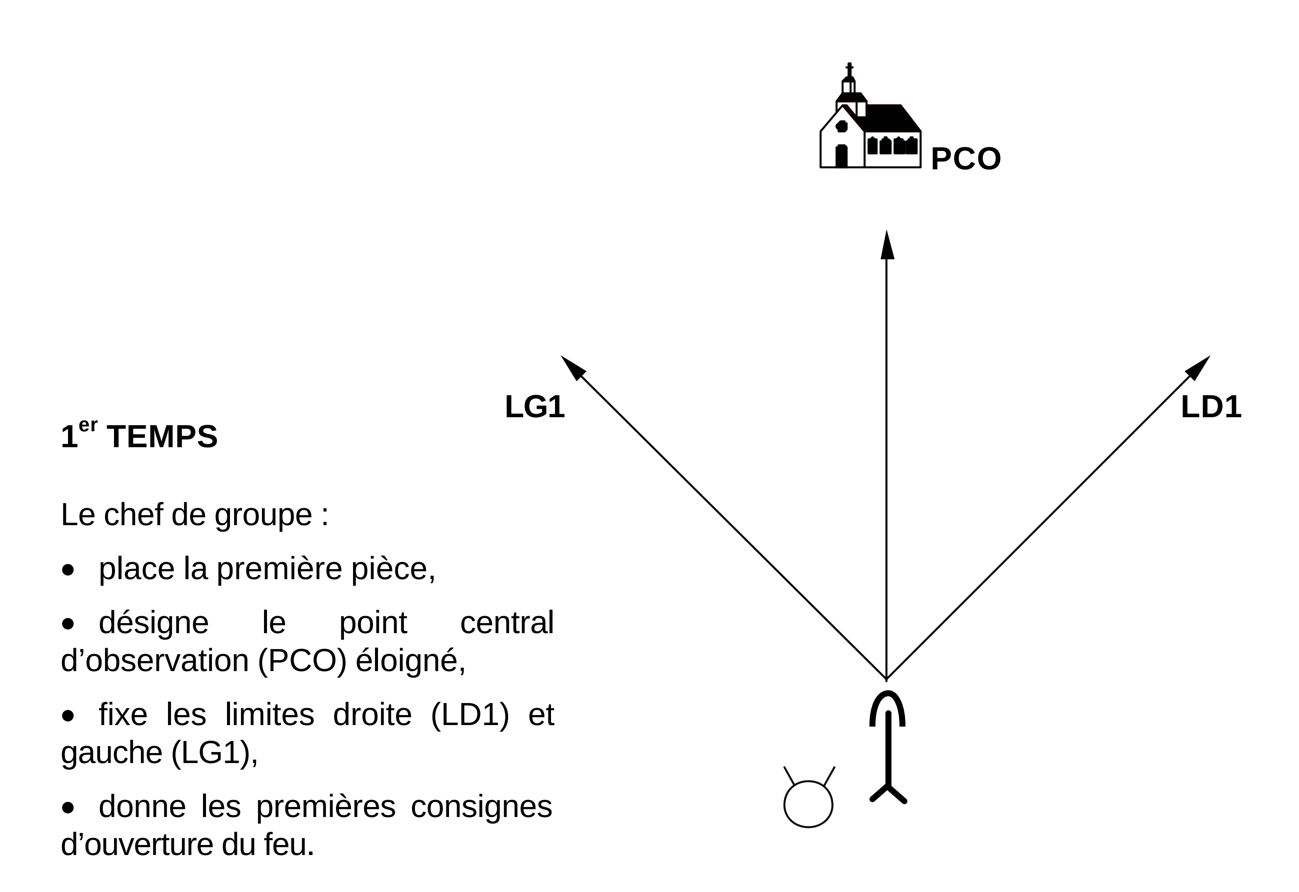
Dès que le groupe s'arrête, le chef de groupe poste ses pièces afin de pouvoir engager le combat. Deux cas sont à considérer, selon les délais disponibles.

- Premier cas : délais courts, procédure abrégée,
- Deuxième cas : délais longs, procédure complète.

1221 . PREMIER CAS : DELAIS COURTS.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	**EXECUTION**
JETER UN DISPOSITIF	• Orienter la 2ème pièce vers une position de tir possible. • Gagner rapidement avec la 1ère pièce sa position de tir.
SE METTRE EN BATTERIE	Opérations à réaliser dans l'ordre d'urgence. • 1er temps. • Installer la 1èr pièce face au secteur principal.

	• Choisir un point central d'observation (PCO) éloigné. • Fixer les limites droite (LD1) et gauche(LG1), les consignes provisoires en cas d'urgence. • 2ème temps. • Rejoindre la 2ème pièce. • Lui fixer ses limites droite (LD2) et gauche (LG2). • 3ème temps. • Préciser par rapport au PCO les secteurs prioritaires d'intervention et les conditions d'ouverture du feu des 2 pièces.
RENDRE COMPTE	• Des possibilités d'observation et de tir au chef de section.
EXECUTER UN CROQUIS D'INSTALLATION	• Position des pièces. • Point central d'observation (PCO). • Limites courte et longue. • Secteurs prioritaires et secondaires. • Limites D et G de chacune des pièces.



1er TEMPS

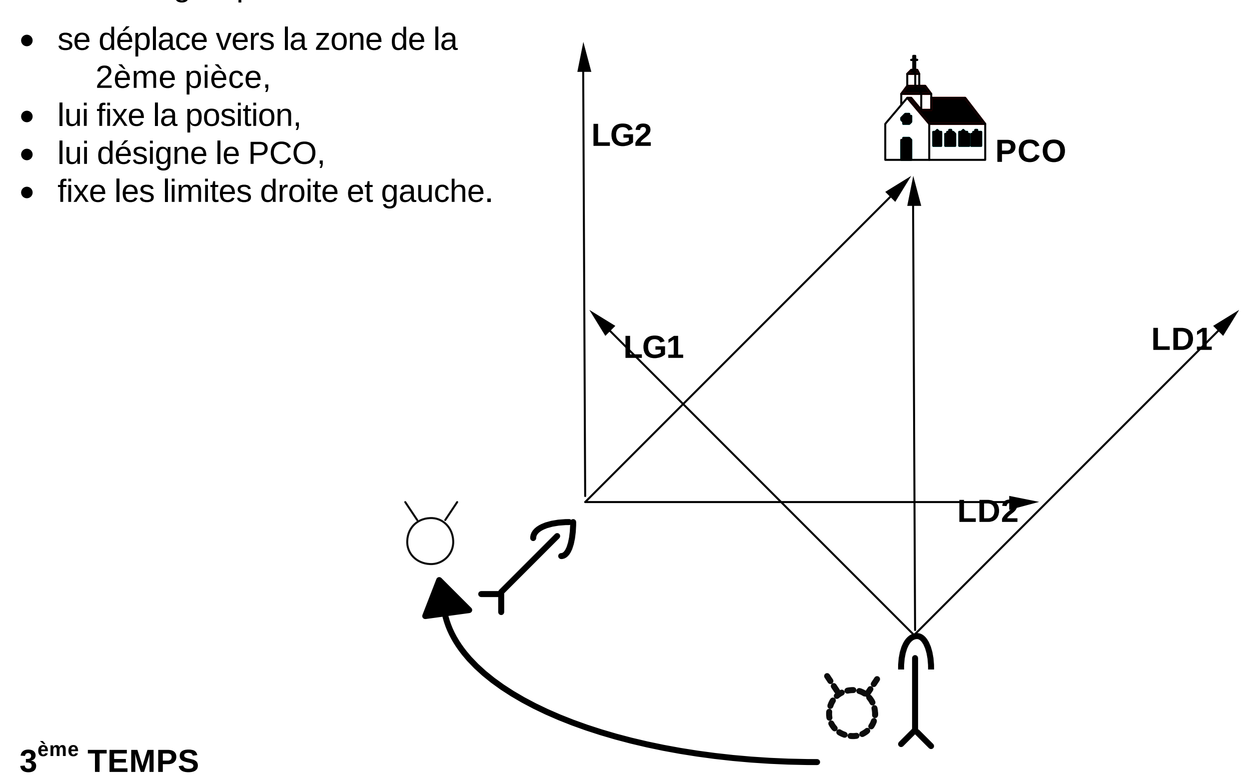
Le chef de groupe :

- place la première pièce,
- désigne le point central d'observation (PCO) éloigné,
- fixe les limites droite (LD1) et gauche (LG1),
- donne les premières consignes d'ouverture du feu.

2ème TEMPS

Le chef de groupe :

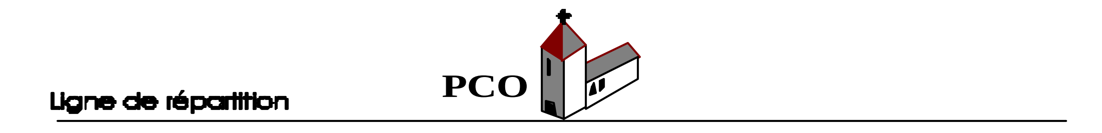
- se déplace vers la zone de la 2ème pièce,
- lui fixe la position,
- lui désigne le PCO,
- fixe les limites droite et gauche.

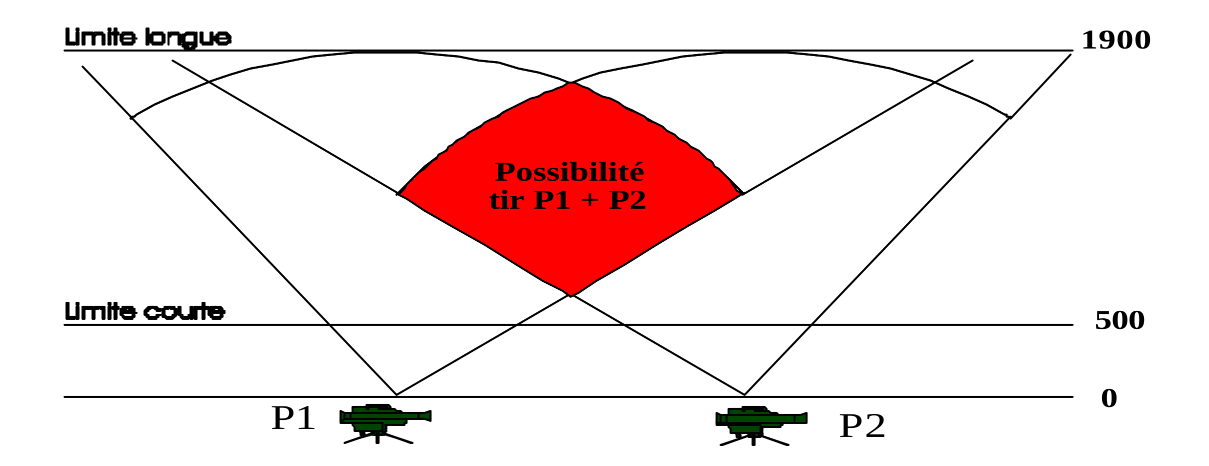


3ème TEMPS

Le chef de groupe ayant une vue d'ensemble des possibilités de ses pièces :

- fixe les secteurs prioritaires des pièces,
- complète les consignes.





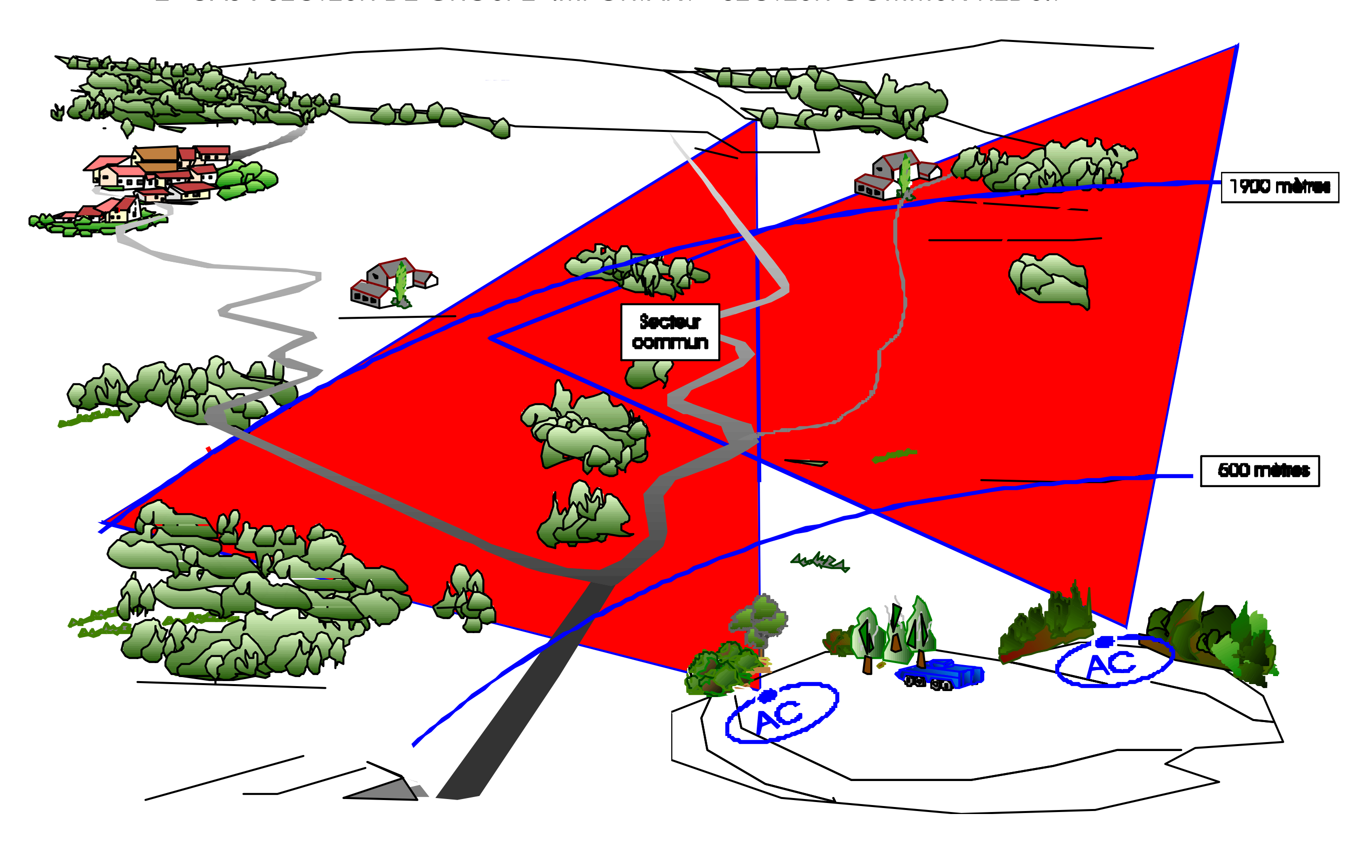
1222 . DEUXIEME CAS : DELAIS LONGS

L'arrêt long peut être provoqué par plusieurs facteurs tels que l'attente d'une mission, ou la réorganisation après une action ... .

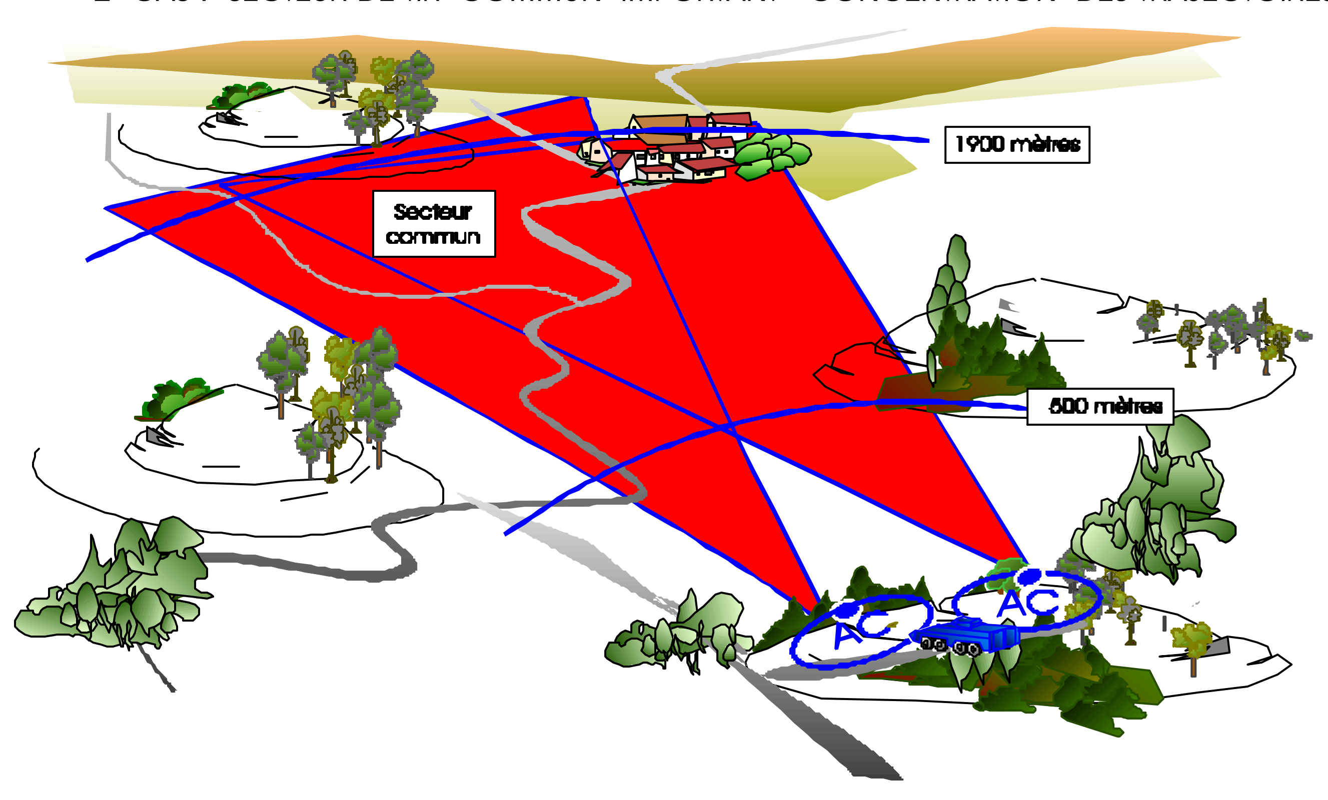
ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
OCCUPER UNE POSITION D'ATTENTE	• S'arrêter à couvert à proximité de la position de tir à occuper. • Se mettre en garde (dispositif provisoire de guet - alerte).
RECONNAITRE	• Confier le groupe au chef d'engin ou à l'un des tireurs. • Reconnaître (chef de groupe) la position. Identifier sur le terrain les limites de la zone à battre, la position des amis, éventuellement les objectifs assignés (cas de l'appui). • Délimiter les secteurs de surveillance et de tir des pièces, choisir un point central d'observation. • Fixer la position de chaque pièce, l'itinéraire d'accès, le mode de mise en batterie (à terre ou sur véhicule...). • Faire rejoindre les pièces.
DONNER LES ORDRES	• Le chef de groupe fixe pour chaque pièce. • **E** : Emplacement • **S** : Secteur à surveiller • point central d'observation (PCO) • limite droite (LD) • limite gauche (LG) • secteur prioritaire • secteur secondaire • **M** : Mission (détruire) • objectifs prioritaires • **O** : Ouverture du feu • sur ordre • à partir de tel moment ou de tel endroit (ligne de terrain) • à votre initiative • **F** : Fin d'action • arrêt du tir après...X...coups • esquive • regroupement à tel point • changement d'emplacement
ORGANISER LA POSITION: (compléter l'installation du groupe)	• Fixer les emplacements de rechange, le point de regroupement. • Baptiser le terrain (croquis, appréciation des distances) et aménager la position.
RENSEIGNER ET SE RENSEIGNER:	• Observer et rendre compte des possibilités d'observation et de tir.

INSTALLATION DU GROUPE MILAN

1° CAS : SECTEUR DE GROUPE IMPORTANT - SECTEUR COMMUN REDUIT



2° CAS : SECTEUR DE TIR COMMUN IMPORTANT - CONCENTRATION DES TRAJECTOIRES



123 . UTILISER SES ARMES

Finalité de l'action, l'acte élémentaire « utiliser ses armes » consiste principalement, pour le chef de groupe, à coordonner les feux de ses deux pièces et de l'arme de bord de son véhicule, en intégrant son action dans celle de l'échelon supérieur.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
ORGANISER L'OBSERVATION	• Avoir des vues sur la totalité de la zone à observer (elle déborde largement la zone à battre). • Répartir les secteurs d'observation entre les pièces et leur préciser les lignes et points dangereux. • Assurer la permanence de l'observation.
DECELER LES OBJECTIFS	• Surveiller les itinéraires probables d'accès pour découvrir les chars ennemis avant qu'ils ne pénètrent dans la zone à battre.
SUIVRE LES OBJECTIFS ET LA MANOEUVRE AMIE	• Suivre l'ennemi dans sa progression et déterminer sa route future. • S'assurer que chaque objectif décelé et en déplacement est pris en compte. • Pouvoir à tout moment déclencher les feux.
RENSEIGNER ET SE RENSEIGNER	• Tous les renseignements d'observation doivent être immédiatement échangés • entre les pièces • entre le groupe et l'autorité d'emploi • Guetter l'arrivée des chars dans les zones à surveiller. • Alerter les pièces. • Rendre compte.
CONDUIRE LE TIR	voir paragraphe 13.
SE REPLIER	• En fonction des consignes précisées par l'autorité d'emploi • donner l'ordre de départ pour le point de regroupement • veiller à la discrétion des mouvements • s'assurer que tous les éléments ont bien quitté la position, • recompléter au plus tôt les munitions (1).
RENDRE COMPTE	• Du résultats des tirs, de la consommation en missiles.

(1) : Le chef de groupe rend compte régulièrement de sa consommation en missiles. Le ravitaillement devient impératif quand la consommation atteint 50 % de la dotation initialement allouée au groupe. Le véhicule est généralement conservé au plus près des

pièces, aux ordres du chef d'engin, qui l'utilise pour appuyer l'action du groupe au moyen de l'armement de bord et pour subvenir aux besoins des pièces.

13 . LA CONDUITE DES FEUX

La conduite du tir comporte plusieurs étapes.

- L'identification et la prise en compte des objectifs.
- Le choix et la répartition des objectifs entre les pièces.
- L'ouverture du feu au moment opportun.
- La décision de renouveler le tir sur la même position, d'occuper des emplacements de rechange ou de rompre le contact (en fonction des ordres reçus).
- Le transport de munitions supplémentaires sur les emplacements de tir (éventuellement).
- La cessation du tir.
- Le compte rendu des résultats obtenus et du nombre de missiles tirés.

131 . L'IDENTIFICATION ET LA PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF

Dès qu'un blindé est observé, il est immédiatement pris en compte par le chef de groupe au moyen de ses jumelles pour déterminer :

- la direction et la vitesse de sa progression,
- la nature, le volume et l'attitude d'éventuels moyens d'accompagnement,
- le type de blindé observé.

L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'un compte rendu à l'autorité d'emploi.

132 . LE CHOIX ET LA REPARTITION DES OBJECTIFS

Deux situations peuvent se présenter :

- premier cas : les blindés progressent vers la position occupée par le groupe. En règle générale, le feu est ouvert au plus loin, dès que les objectifs arrivent à portée.
- deuxième cas : les blindés se présentent latéralement, en principe de l'extérieur vers le centre de la zone.

La répartition des objectifs répond à deux principes. Elle est faite en fonction de priorités fixées par l'autorité d'emploi dans l'ordre donné au groupe.

- **La procédure centralisée** : les secteurs de tir des pièces se recoupent. Il s'agit d'éviter que les deux pièces tirent simultanément sur un même objectif dans le secteur qui leur est commun, sauf ordre contraire. Sur le terrain, le chef de groupe fixe deux lignes repères :

    - la ligne de tir 1900 mètres, à partir de laquelle le feu peut être déclenché,
    - la ligne de répartition (ligne située au-delà de la ligne de tir) à partir de laquelle la répartition des objectifs se fait en fonction de la profondeur d'observation offerte par le terrain.

Ces lignes seront, avec le point central d'observation (P.C.O.), les éléments servant à la conduite des tirs. La répartition des objectifs est faite à hauteur de la ligne de répartition droite ou gauche du PCO. Chaque pièce suit les objectifs dans le secteur affecté et ouvre le feu sur celui qui atteint le premier la ligne de tir.

La procédure décentralisée : elle s'applique exceptionnellement lorsque les secteurs de tir des pièces ne se recoupent pas. Les tireurs peuvent être autorisés à conduire le tir de leur pièce, dès que le signal d'ouverture du feu est donné.

133 . L'OUVERTURE DU FEU

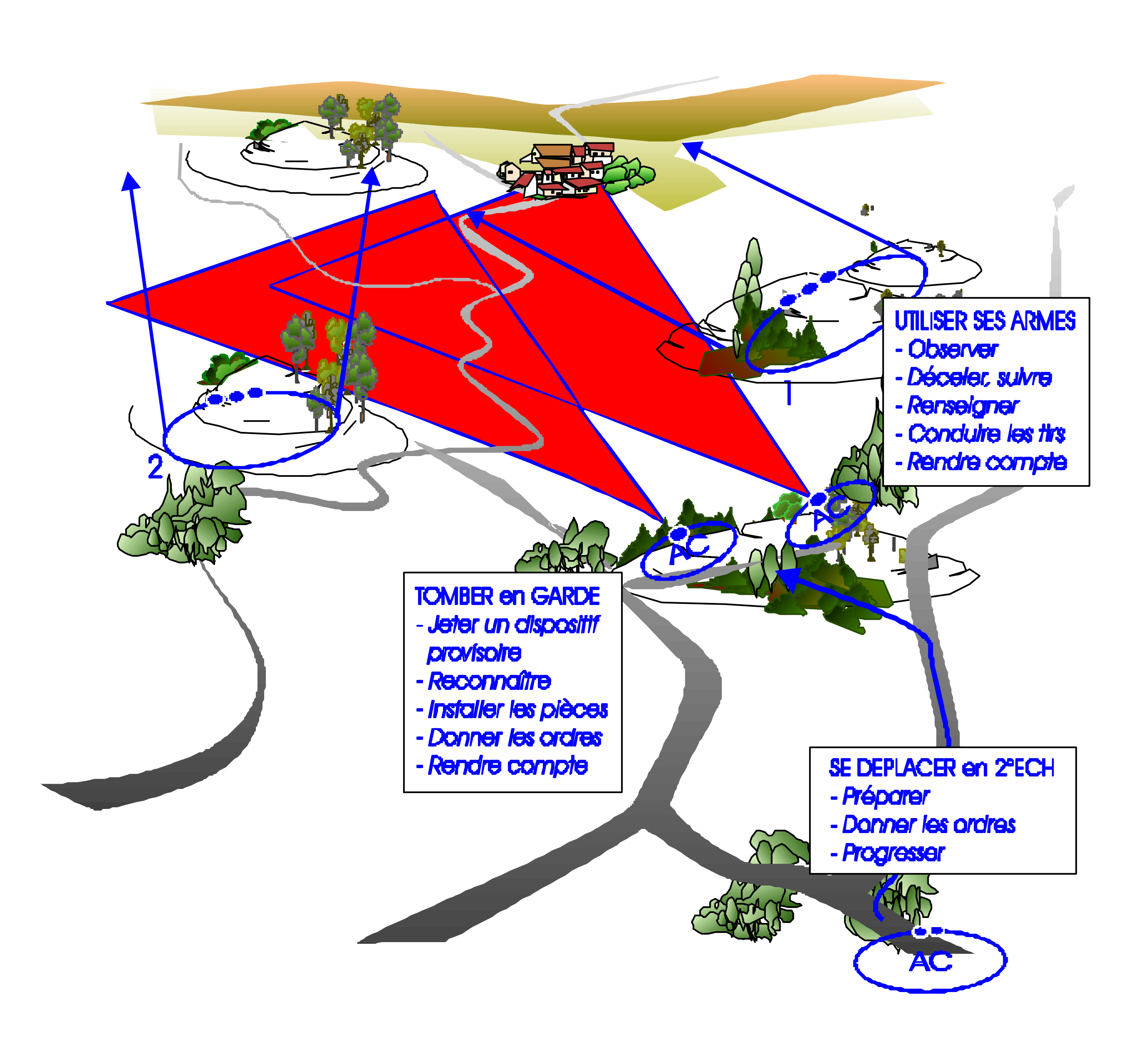
En général, c'est le chef de groupe qui, ayant une vue d'ensemble du secteur de tir, peut choisir le meilleur moment du tir, et donc donne aux tireurs l'ordre d'ouvrir le feu. L'intervention type est de deux missiles par pièce et par position, dans les cas favorables où le tir peut être effectué en caponnière.

Dans les cas les plus simples, toutes les opérations peuvent se résumer à la séquence suivante :

- chef de groupe: **“première pièce, tel objectif !”**
- tireur première pièce: **“vu. Je suis ! “**
- chef de groupe: **“Feu ! “**

A tout moment, le chef de groupe peut déléguer l'ouverture du feu en commandant :
“ telle pièce..., tir aussitôt prêt! ”

LES ACTES ELEMENTAIRES DU GROUPE ANTICHAR MILAN



14 . LES MISSIONS DU GROUPE ACMP

Le combat du groupe antichar, dont la finalité est de détruire les chars adverses, s'inscrit dans le cadre des missions de l'échelon supérieur suivantes :

- interdire
- défendre ferme
- freiner
- tenir
- appuyer
- soutenir
- couvrir
- surveiller

Dans ce contexte, le groupe peut recevoir principalement les missions :

- surveiller, couvrir,
- soutenir,
- appuyer,
- détruire.

141 . SURVEILLER - COUVRIR

Définitions :

- surveiller : déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner.

- couvrir : prendre l'ensemble des mesures actives ou passives pour s'opposer à une action éventuelle de l'ennemi pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie.

But : Il s'agit pour le groupe antichar, à partir d'une zone favorable, de déceler de jour comme de nuit, toute activité de l'ennemi (principalement des blindés) par l'observation et l'écoute, sans se faire repérer, en vue de renseigner, d'alerter et éventuellement de détruire (couvrir). Cette mission peut être donnée au groupe installé dans le dispositif d'une section, ou, de manière plus autonome, subordonné directement au commandant d'unité dans le dispositif de la compagnie.

Exécution : le choix de la position doit prendre en compte non seulement les critères liés à la mission de surveillance mais aussi ceux liés à la mise en oeuvre des systèmes d'arme.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
TOMBER EN GARDE	• Poster l'engin et le groupe face à la direction dangereuse.
RECONNAITRE	• Repérer les limites de son secteur de surveillance. • Rechercher des emplacements pour la surveillance et le tir des pièces et de l'armement de bord. • Veiller à la sûreté (terrestre et aérienne).
S'INSTALLER	• Gagner discrètement la position d'observation. • Donner les consignes d'observation et de tir, • Organiser la permanence de l'observation et la vie sur la position, en fonction de la durée de la mission.
OBSERVER	• Assurer la permanence de l'observation de jour comme de nuit.
DETRUIRE	• Conduire les feux sur ordre.
RENDRE COMPTE	• De l'installation et des possibilités d'observation et de tir. • de toute activité de l'ennemi.

142 . SOUTENIR

Définition : intervenir au profit d'une unité par la fourniture de moyens ou de services.

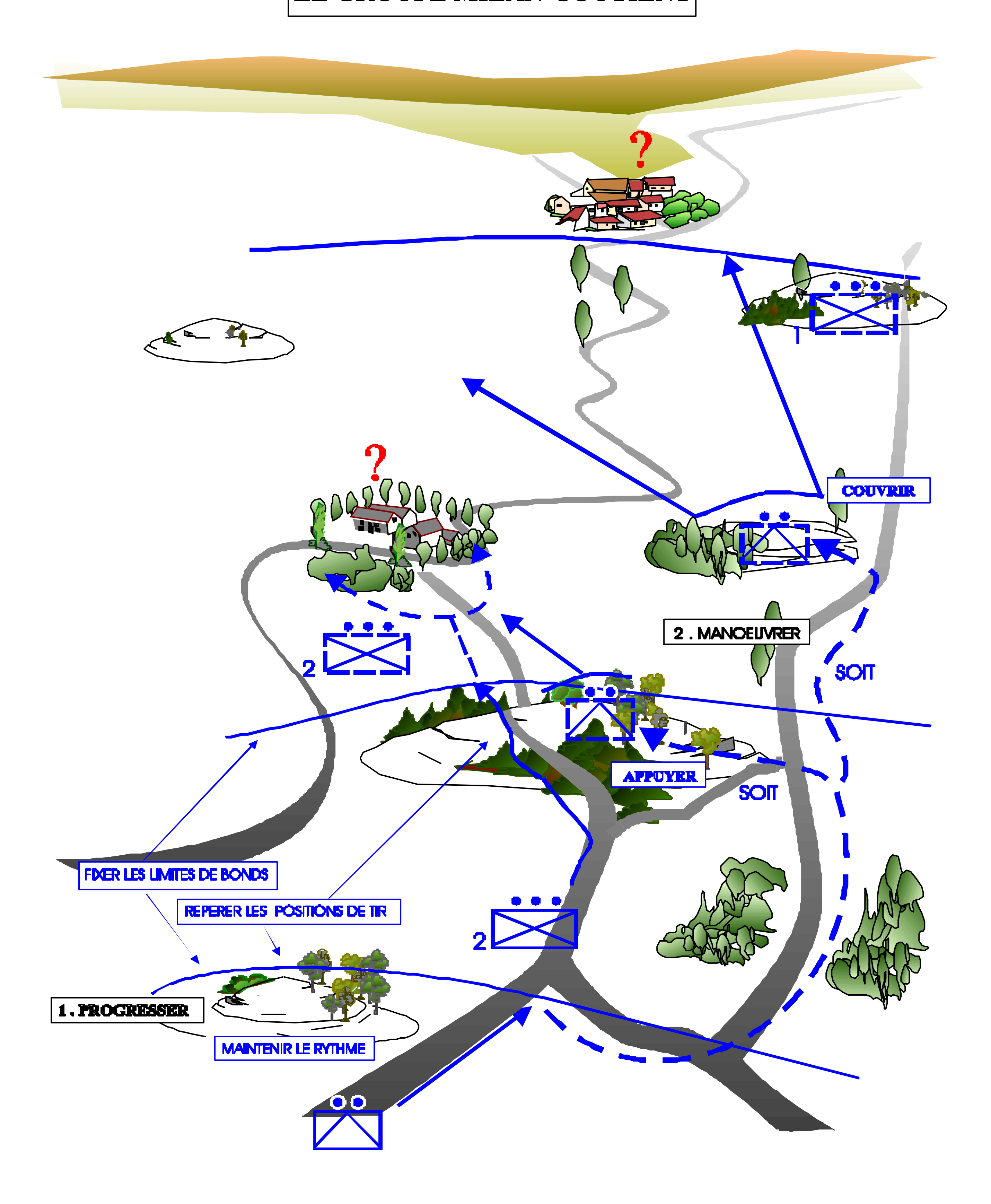
But : Il s'agit, pour le groupe qui a reçu mission de soutenir une autre section de la compagnie ou un autre élément, d'être prêt à intervenir sans délais à son profit par le mouvement, le feu ou le cas échéant en les renforçant.

Exécution : Le groupe en soutien progresse en véhicule en deuxième échelon avec le souci de lier son mouvement à celui de l'élément soutenu. Afin de pouvoir remplir sans délais sa mission, le chef de groupe doit, en cours de progression, avoir le réflexe de relever en permanence les emplacements qui, le cas échéant, pourraient être favorables à son installation et à l'application des feux au profit de l'élément soutenu.

Lorsque le premier échelon de la compagnie progresse sur deux axes, le chef de groupe doit conserver la possibilité de varianter sa progression à partir des rocades successives.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Le chef de groupe • donne l'ordre initial, • fixe les limites de bonds.
ACQUERIR • PROGRESSER	Le groupe progresse • au rythme de l'élément à soutenir, • de limite de bond en limite de bond. • à une distance permettant : • de conserver sa liberté de manoeuvre si l'élément soutenu est pris sous le feu, • d'apporter rapidement des appuis feux. • En fin de bond, se poste en retrait par rapport à l'élément soutenu et repère les positions de tir possibles.
• SE RENSEIGNER	Le chef de groupe se renseigne par • l'écoute du réseau radio et des comptes rendus de l'élément soutenu, • l'observation.
MANOEUVRER ET DETRUIRE • APPUYER • COUVRIR	Lorsque l'élément soutenu prend contact, et selon la nature du terrain et l'attitude de l'ennemi, le groupe • gagne une position de tir, • installe un dispositif (procédure délais courts (cf. § 1221), • rend compte de ses possibilités d'observation et de tir, • conduit les feux selon les ordres reçus et le type d'action.
RENDRE COMPTE	Le chef de groupe rend compte • sur la base d'appui, des possibilités d'observation et de tir, • des renseignements sur l'ennemi et les voisins, • du bilan de son action, • en fin d'action, des pertes infligées et subies, de sa situation logistique.

LE GROUPE MILAN SOUTIENT



143 . APPUYER

Définition : apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu.

But : il s'agit, dans le cadre de la manoeuvre de la compagnie, ou de la section recevant le GAC en renforcement, de faciliter l'action de l'élément appuyé en détruisant les chars ou les positions défensives adverses par l'application des feux à partir d'une position fixée ou choisie.

Exécution : la conduite des feux s'intègre dans la complémentarité « missile » (ACMP et ACCP), ainsi que dans la complémentarité des tirs directs des armes de bord des engins et, le cas échéant, des chars ou blindés reçus en renforcement par la compagnie.

COMPOSANTES	EXECUTION
ACQUERIR • S'INSTALLER	Le chef de groupe • Reconnaît et installe ses pièces sur une position favorable d'où il peut avoir des vues et appliquer des tirs sur l'ennemi, tout en suivant la progression de l'élément appuyé. • Précise les missions et répartit les secteurs de tir entre ses pièces. • Fixe les missions feux au chef d'engin.
MANOEUVRER • CONDUIRE LES FEUX	A son initiative ou sur ordre • il conduit les tirs de son groupe en liaison avec l'élément appuyé • il renseigne sur l'ennemi, et, éventuellement, guide le débordement de l'élément appuyé.
RENDRE COMPTE	• De ses observations. • Du bilan occasionné par ses feux. • De sa situation logistique.
REORGANISER	• En fin de mission et suivant les ordres reçus • il rompt le contact, • ou il reprend sa progression.

144 . DETRUIRE

Définition : « mettre définitivement hors d'usage ou hors de combat, selon qu'il s'agit de matériels ou d'une formation » .

But : détruire les chars et blindés adverses à moyenne portée constitue la mission principale du groupe antichar.

Exécution : La conduite des feux s'intègre dans une complémentarité antichar avec les missiles courte portée (ACCP ERYX), et les canons des chars ou blindés que l'unité peut recevoir en renforcement. Cette complémentarité s'exerce tant dans la profondeur, permettant initialement de prendre à partie l'ennemi au plus loin, que dans la simultanéité des tirs dans la profondeur à courte et moyenne portée.

La mission « détruire » peut s'inscrire dans la durée (défense ferme) ou être exécutée par des actions de feux brèves et répétées (défense d'usure, freinage). Dans le premier cas le groupe disposera de délais d'installation plus importants autorisant des reconnaissances approfondies et l'organisation du terrain par les moyens du génie. Dans le deuxième cas, les délais de préparation de la séquence de tir seront brefs (cf. § 1221). Dans les deux cas, la sauvegarde des pièces nécessite la préparation de positions de tir de rechange.

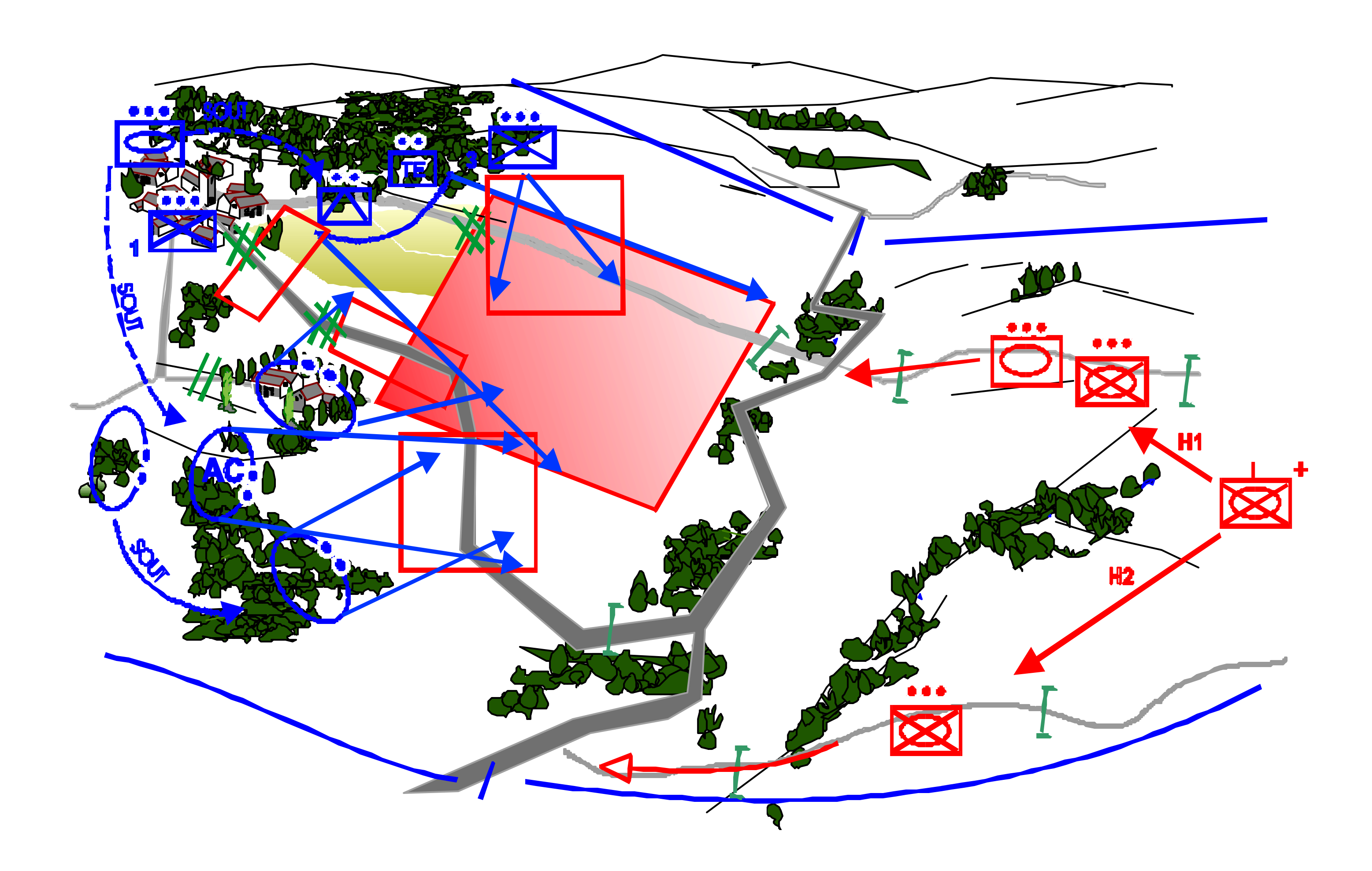
La sûreté du groupe, notamment lors des missions à caractère statique, est assurée au moyen de l'armement de bord de l'engin du groupe et par le dispositif défensif de l'unité ou de la section qui reçoit le groupe MILAN en renforcement.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
PREPARER	• Rejoindre et reconnaître la zone d'installation. • S'installer – positions de tir et d'attente, itinéraires d'accès (discrétion, sûreté) - et organiser la position en fonction des délais disponibles.
SE RENSEIGNER – RENSEIGNER	• Nature, volume, attitude et localisation des éléments ennemis. • Positions des éléments amis • éléments à appuyer • éléments voisins. • Suivre attentivement le réseau radio.
ACQUERIR	• Identifier. • Rendre compte. • Répartir les objectifs en fonction des ordres reçus.

DETRUIRE	• Mettre en oeuvre ses armes (voir acte élémentaire). • Conduire le tir.
RENDRE COMPTE	• De l'arrivée de l'ennemi. • Des possibilités d'engagement. • De l'action conduite. • Des pertes infligées et subies. • Des consommations en munitions.

Le schéma ci-dessous illustre le dispositif d'un sous-groupement constitué d'une compagnie d'infanterie renforcée d'un peloton de char installé en défensive. Pour une meilleure compréhension de la manoeuvre de l'unité, apparaissent :

- le dispositif général de l'unité,
- le détail du dispositif d'une section de combat,
- la représentation des différentes zones de destruction afin de mettre en évidence leur complémentarité,
- l'élément réservé (peloton de char) dont l'engagement sera conditionné par la réaction de l'ennemi face à l'action sur le premier échelon.



145 . LE COMBAT DU GROUPE MILAN EN ZONE URBAINE

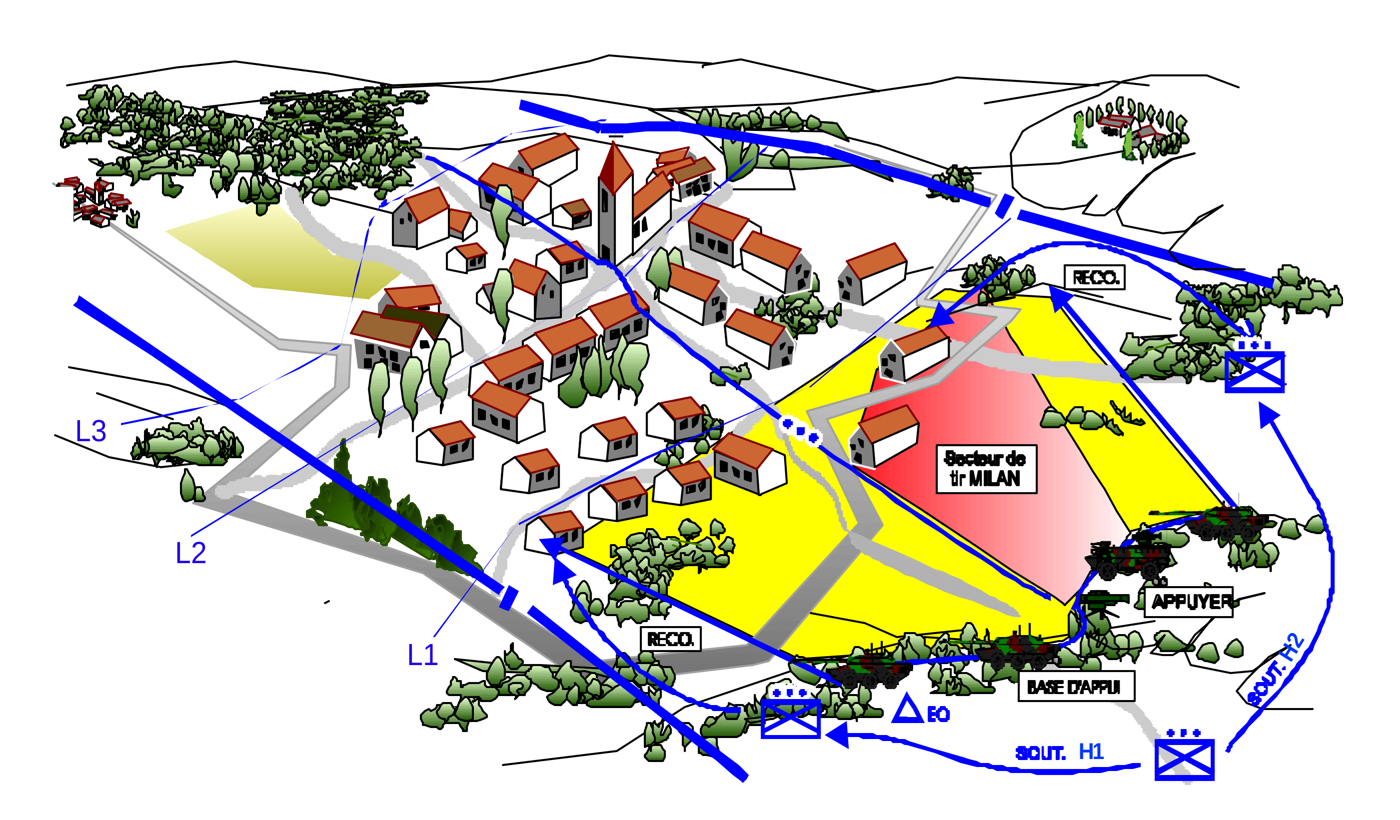
Bien que le système d'arme n'autorise pas le tir à très courte portée, l'emploi du groupe MILAN s'intègre parfaitement dans le combat en zone urbaine. En effet, les performances du missile permettent d'appliquer des feux d'appui tant sur les chars ennemis que sur les positions défensives de l'adversaire. Selon la configuration du terrain, notamment dans la zone des approches et dans la zone périphérique, et celle de la localité, les missions privilégiées du groupe ACMP seront appuyer et couvrir dans les actions offensives, et détruire et couvrir dans les actions défensives.

Les principes d'exécution de ces missions sont identiques à ceux décrits aux paragraphes 142 et 143. Cependant, le combat en zone urbaine étant par nature un combat interarmes, l'action du groupe MILAN se situe donc dans la complémentarité des renforcements reçus par l'unité :

- des feux des chars, ou blindés, principalement dans les missions d'appui,
- des feux ACLP des HOT, principalement dans les missions de couverture.

Le croquis ci-dessous illustre le rôle possible du groupe MILAN dans la reconnaissance d'une localité conduite par le sous-groupement. La base d'appui du sous-groupement combine les feux du peloton blindé et GAC.

LE GROUPE MILAN APPUIE LA RECONNAISSANCE D'UNE LOCALITE



CHAPITRE 2

LE COMBAT DU SYSTEME D'ARMES CANON de 20 mm

21 . EMPLOI DU CANON de 20 mm

Le canon de 20 mm est constitué d'un système d'arme installé sur AMX 10 pour les régiments mécanisés et sur VAB pour les autres régiments. Son emploi, en tant que cellule spécifique, est contraint car le véhicule transporte le groupe TE.

211 . PRINCIPES D'EMPLOI

L'emploi du canon de 20 mm est lié à plusieurs principes.

- La complémentarité des feux.

L'engagement du canon de 20 s'intègre dans la complémentarité des armements moyenne portée (et éventuellement longue portée) de la section appui et de l'unité : groupe ACMP, groupe TE et, le cas échéant, peloton de chars et section HOT.

- La mobilité tactique.

Le choix des positions de tir est étroitement dépendant des capacités de manoeuvre offertes par le terrain.

- L'aptitude au tir.

La conception du système d'arme confère une excellente capacité de riposte et de neutralisation à moyenne portée. Le canon de 20 mm est optimisé pour le tir contre des objectifs terrestres dans la profondeur (800 - 1200 mètres). Il peut par ailleurs engager des aéronefs, notamment des hélicoptères ou des avions lents, jusqu'à une distance de 1500 à 1800 mètres.

- Les objectifs.

Les objectifs du canon de 20 mm sont principalement les véhicules légèrement blindés, accompagnant les chars adverses, et les personnels débarqués. Le canon peut également être utilement employé contre des positions défensives et dans des missions particulières telles que la lutte contre les tireurs d'élite ennemis ou le combat en zone urbaine (neutralisation - destruction).

212 . CADRE D’EMPLOI DU CANON de 20 mm

En fonction de la situation, le canon de 20 mm peut être engagé selon plusieurs subordinations.

- aux ordres du chef de section APPUI de l’unité, en complémentarité du groupe MILAN et/ou du groupe de tireurs d’élite,
- aux ordres directs du commandant d’unité,
- aux ordres du chef de la section de combat à laquelle il est donné en renforcement,
- aux ordres d’un chef de section canon de 20 mm lorsque les groupes C20 sont regroupés pour constituer une section spécifique (voir l’emploi de la section d’appui 3° partie).

L’emploi indépendamment des tireurs d’élite suppose que ceux-ci mènent un combat débarqué, ce qui sera le cas dans des contextes d’engagement particuliers tels que le combat en zone urbaine.

La suite de ce chapitre concerne principalement les canons de 20 des unités sur VAB, les unités mécanisées étant dotées d’AMX 10 P équipés d’un canon de 20 mm.

22 . LES ACTES ELEMENTAIRES DU CANON de 20 mm

Les actes élémentaires du canon de 20 sont au nombre de trois : se déplacer, s’arrêter et utiliser ses armes.

221 . SE DEPLACER

Compte tenu de sa spécificité et de ses missions, le canon de 20 se déplace généralement en deuxième échelon de l’unité. Cependant, donné en renforcement à une section de combat, il peut progresser en appui direct du premier échelon de cette section afin d’offrir une capacité d’appui d’emblée. En cours de déplacement, le chef d’engin doit avoir le souci permanent de rechercher des positions favorables à l’observation et au tir.

ROLE DU CHEF D’ENGIN	EXECUTION
PREPARER LE DEPLACEMENT	• Déterminer la direction (points de repère /terrain) • Prévoir la future position • Etudier la zone à atteindre, compte tenu de la mission (position de tir; position d’attente permettant de voir sans être repéré, à l’abri des tirs directs de l’ennemi).

	• Choisir (éventuellement) l'itinéraire : • étudier les itinéraires possibles, en choisir un (critères : rapidité, discrétion, sûreté). • Donner les ordres.
PROGRESSER	• En sûreté. • Vitesse adaptée au terrain et à la menace. • Guet antichar et antiaérien. • Utilisation du terrain. • Maintenir la direction. • Points de repère sur l'itinéraire. • Rechercher les positions favorables à l'observation et au tir.
TOMBER EN GARDE	• Rechercher une position d'observation et de tir.
RENDRE COMPTE	• De l'évolution de la progression. • Des capacités d'observation et de tir.

222 . S'ARRETER - TOMBER EN GARDE

Dès que l'engin s'arrête, le chef d'engin poste le véhicule de manière à pouvoir engager le combat sans délais.

ROLE DU CHEF D'ENGIN	EXECUTION
POSTER LE VEHICULE	• Poster le véhicule à couvert en quittant l'axe de progression.
OBSERVER	• Le chef d'engin observe le terrain afin de déterminer • les points particuliers du terrain, • la position des amis, • les zones à battre, • un P.C.O. • les limites gauche et droite du secteur d'observation et de tir, • des points de repère étalonnés dans la profondeur.
S'INSTALLER - RENSEIGNER	• En fonction de ses observations, le chef d'engin • fait manoeuvrer l'engin pour gagner l'emplacement de tir le plus favorable, • détermine une ou plusieurs positions de rechange selon la durée prévisible de la mission,

	• aménage l'emplacement, de façon sommaire (camouflage), ou, selon les délais, avec l'aide des moyens spécialisés du génie, • donne les ordres, • rend compte de sa position et de ses possibilités, • conduit l'observation (terrain, ennemi, amis).
COMBATTRE	• Acquérir le renseignement (position, nature, volume et attitude). • Conduire le feu (riposte, autodéfense, ou selon les ordres reçus).
RENDRE COMPTE	• Des observations sur l'ennemi et sur les amis. • De l'engagement du combat.

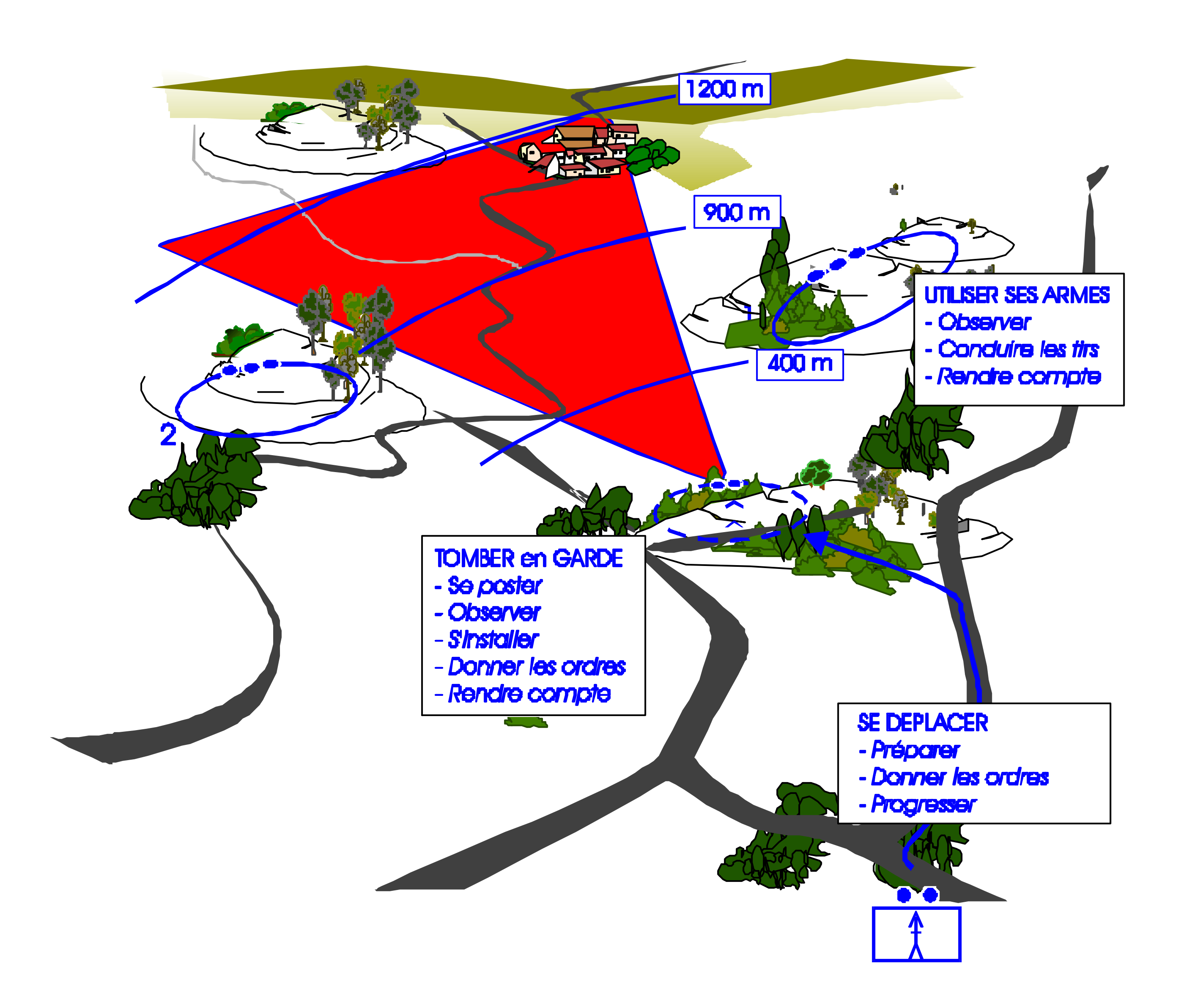
223 . UTILISER SES ARMES

Finalité de l'action, l'acte élémentaire « utiliser ses armes » consiste à conduire les tirs du canon de 20 mm en les combinant avec la mise en oeuvre des armes des autres éléments de la section ou de l'unité.

ROLE DU CHEF D'ENGIN	EXECUTION
OBSERVER	Rechercher et identifier les véhicules d'accompagnement des chars adverses ou repérer les positions défensives.
COMBATTRE	• Selon les ordres reçus, ouvrir le feu à l'initiative ou sur ordre et conduire les tirs en fonction des effets obtenus et de la réaction ennemie. (voir § 13 conduite des feux). • Occuper la ou les positions de rechange
RENDRE COMPTE	• De l'arrivée de l'ennemi. • De l'ouverture du feu. • Des pertes infligées et subies. • Des capacités en fin d'action et des consommations (1).

(1) : Le chef d'engin rend compte régulièrement de sa consommation en obus. Le ravitaillement devient impératif quand la consommation atteint 50 % de la dotation initialement allouée au groupe.

LES ACTES ELEMENTAIRES DU SYSTEME D'ARMES CANON de 20 mm



23 . LA CONDUITE DES FEUX

La conduite du tir comporte :

- L'identification et la prise en compte des objectifs,
- Le choix des objectifs,
- L'ouverture du feu au moment opportun,
- La décision de renouveler le tir sur la même position, d'occuper des emplacements de rechange ou de rompre le contact (en fonction des ordres reçus),
- La cessation du tir,
- Le compte rendu des résultats obtenus et des consommations.

231 . L'IDENTIFICATION, LE CHOIX ET LA PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF

Il s'agit à la fois d'acquérir le renseignement sur l'adversaire et de poster l'engin afin d'être en mesure d'engager le combat soit immédiatement (tirs de riposte) soit sur ordre. Le chef d'engin doit identifier ses objectifs potentiels en prenant en compte les menaces d'ensemble telles que chars, hélicoptères, armes antichars ou VCI adverses.

232 . LA CONDUITE DES FEUX

2321 . LA DETERMINATION DES ELEMENTS D'INTERVENTION.

Lorsque l'objectif a été observé et identifié, le chef d'engin doit prendre rapidement des décisions d'ordre technique et, pour le groupe sur AMX 10 P, les traduire en ordre de tir, ce qui implique :

- le choix du type de munition : en fonction de la nature de l'objectif (perforant pour un ennemi blindé léger ; explosif pour un ennemi à pied, habitation...),
- le choix du mode de tir : coup par coup, par rafale limitée ou libre, suivant l'effet à obtenir (neutralisation ou destruction),
- le choix de la cadence de tir : elle doit être le plus souvent précisée pour limiter la consommation de munitions : cadence lente, normale ou rapide,
- le choix de la distance d'ouverture du feu : elle est souvent imposée par la situation ou la mission.
- le choix de la hausse : l'emploi de la hausse marquée *OP* est systématique pour le tir perforant ; le tir avec l'obus explosif impose l'appréciation précise de la distance,
- l'évaluation de la correction but dans le cas d'un objectif mobile.

2322 . LE TRAITEMENT DES OBJECTIFS

Le traîtement des objectifs dépend des facteurs liés au terrain, à l'ennemi, et à la mission. Elle est aussi fonction de leur nombre et du plan de feux de l'échelon d'emploi. En général, la répartition des tirs est systématique, en commençant par l'extérieur de la zone dans laquelle se trouve l'ennemi, puis en resserrant vers le centre, du plus près au plus loin. Deux situations distinctes peuvent se présenter.

1° cas : le plan de feux du groupe s'intègre dans la complémentarité des feux antichars moyenne portée de l'unité. Dans ce cas, le groupe détruit ou neutralise les moyens d'accompagnement des chars adverses.

2° cas : les tirs du groupe se situent dans le cadre d'un renforcement de feux des sections de combat à courte et moyenne portée. Dans ce cas, le tir s'effectue du plus près au plus loin.

2323 . LE TIR

Le tir peut être déclenché à l'arrêt ou en cours de mouvement. Il existe trois modes d'ouverture du feu.

- Déclenchement immédiat et sans ordre : il s'agit du tir d'urgence du véhicule de combat de l'infanterie qui, pris à partie, doit riposter le plus rapidement possible, dans la majeure partie des cas, avant même de se poster.

- Déclenchement immédiat sur ordre : il s'agit du cas le plus fréquent. Le chef d'engin reçoit dans l'ordre initial du chef de section, des consignes d'ouverture du feu selon la situation. Le chef d'engin rend compte de ses observations puis ouvre le feu à son initiative.

- Déclenchement au commandement : il permet de réaliser un effet de masse dans le cas d'un tir de concentration des trajectoires de systèmes d'armes complémentaires. L'échelon d'emploi centralise l'ouverture du feu de l'ensemble de ses moyens :

- le chef termine son ordre par le commandement **« parlez »**,
- les subordonnés doivent rendre compte rapidement **« ... prêt »**,
- pour déclencher le feu, le chef commande **« 5, 4, 3, 2, 1...feu »**,

2324 . L'ORDRE DE TIR

La mission de tir donnée au chef d'engin est exprimée sous la forme :

- Effet à réaliser.
- Objectif à battre.
- Ouverture du feu.
- Lever ou report des tirs.
- Position des troupes amies.

L'ordre de tir découle des conclusions de la détermination des éléments d'intervention et des règles de répartition des objectifs et d'ouverture du feu.

	ELEMENTS DE TIR	EXEMPLES DE COMMANDEMENTS (1)	
		Donnés par le chef de l'échelon d'emploi	Donnés par le chef d'engin (interphone)
A	*Mise en alerte :* indicatif	Lima	Tireur
M	*Munitions utilisées :* explosif ou perforant, mitrailleuse	Explosif	Perforant (3)
M	*Mode de tir + débit :* coup par coup (rapide), rafale limitée (normal), rafale libre (lent)	Rafales limitées (5)	Coup par coup (3) débit normal (4)
O	*Objectif (s) :* *- Direction* *- Objectif (s)* *- Répartition* (le cas échéant)	- 2 heures, le coude de route - 3 camions - systématique	Désigne par la commande prioritaire, (éventuellement par le cadran horaire ou un point caractéristique) Un V.T.T. en lisière
C	*Correction-but* (objectif mobile)	/	Correction (si mobile)
H	*Hausse...*	1200 m	
E	*Engagement :* Ouverture du feu	Feu (2)	Feu (2)

(1) :Si le tireur est obligé d'ouvrir le feu inopinément, il se fixe lui-même les éléments.

(2) :Commandement donné dans le cas d'un déclenchement immédiat. Si le tir s'effectue au commandement, l'ordre se terminera par :

- « Parlez » en attendant les comptes rendus des chefs d'élément ,
- « Attendez... » 1500..., 1400, 1300, « Feu ».

ou

- « Parlez » en attendant les comptes rendus des chefs d'élément,
- « A mon commandement, cinq, quatre, trois, deux, un, Feu ».

(3) :Ces ordres sont simplifiés dans le cas d'un tir *perforant* :
Exemple : « Lima - 3 heures - un V.T.T. en lisière - Feu ».

(4) : Le débit normal est le débit qui permet au servant de l'arme de reprendre le pointage sur l'objectif après chaque coup ou chaque rafale.

(5) : Les modes de tir :
- C.P.C. :Coup par coup,
- R.L. :Rafale limitée (6 à 7 coups),
- R. : Rafale libre,

24 . LES MISSIONS DU CANON de 20 mm

L'action du canon de 20 mm participe à la réalisation de l'ensemble des missions de l'unité, de la section d'appui ou de la section de combat à laquelle il peut être donné en renforcement. Les missions types que ce groupe peut être amené à exécuter sont :

- neutraliser - détruire,
- surveiller,
- appuyer,
- soutenir.

241 . NEUTRALISER - DETRUIRE

Définitions :

Détruire : mettre définitivement hors d'usage ou hors de combat, selon qu'il s'agit de matériels ou d'une formation.

Neutraliser : mettre l'ennemi hors d'état d'agir efficacement pendant un temps déterminé.

But : faciliter la manoeuvre amie en engageant le combat contre les blindés légers et les combattants adverses, afin de dissocier les chars ennemis de leur accompagnement et d'entraver ainsi la liberté d'action de l'adversaire.

Exécution : La conduite des feux s'intègre prioritairement dans une complémentarité antichar avec les missiles moyenne portée (ACMP MILAN) et les canons des chars ou blindés que l'unité peut recevoir en renforcement. Cette complémentarité s'exerce tant dans la profondeur, permettant initialement de prendre à partie l'ennemi au plus loin, que dans la simultanéité des tirs dans la profondeur à courte et moyenne portée.

La mission « détruire - neutraliser » peut s'inscrire dans la durée (défense ferme) ou être exécutée par des actions de feux brèves et répétées (défense d'usure, freinage). Dans le premier cas, le chef d'engin disposera de délais d'installation plus importants autorisant des reconnaissances approfondies et l'organisation du terrain par les moyens du génie. Dans le deuxième cas, les délais de préparation seront brefs. Dans les deux cas, la sauvegarde nécessite la préparation de positions de tir de rechange.

La sûreté rapprochée de l’engin, notamment lors des missions à dominante statique, est assurée par le dispositif défensif de l’unité ou de la section qui reçoit le canon de 20 mm en renforcement.

ROLE DU CHEF D’ENGIN	EXECUTION
PREPARER	• Rejoindre et reconnaître la zone d’installation. • S’installer - positions de tir et d’attente, itinéraires d’accès (discrétion, sûreté) - et organiser la position en fonction des délais disponibles.
SE RENSEIGNER - RENSEIGNER	• Nature, volume, attitude et localisation des éléments ennemis. • Positions des éléments amis : • éléments à appuyer, • éléments voisins. • Suivre attentivement le réseau radio.
ACQUERIR	• Identifier. • Rendre compte. • Répartir les objectifs en fonction des ordres reçus.
DETRUIRE	• Mettre en oeuvre le canon (voir acte élémentaire). • Conduire le tir (voir § 23).
RENDRE COMPTE	• De l’arrivée de l’ennemi. • Des possibilités d’engagement. • De l’action conduite. • Des pertes infligées et subies. • Des consommations en munitions.

242 . SURVEILLER

Définition : déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner.

But : Il s’agit, à partir d’une zone favorable, de procurer les délais nécessaires à la manoeuvre de l’échelon supérieur en décelant toute activité de l’ennemi par l’observation et l’écoute, sans se faire repérer, en vue de renseigner, d’alerter et éventuellement de détruire.

Exécution : le choix de la position doit prendre en compte non seulement les critères liés à la mission de surveillance mais aussi ceux liés à la mise en oeuvre du canon.

ROLE DU CHEF D’ENGIN	EXECUTION
TOMBER EN GARDE	• Poster l'engin face à la direction dangereuse.
RECONNAITRE	• Repérer les limites de son secteur de surveillance. • Rechercher des emplacements pour la la surveillance et le tir. • Veiller à la sûreté (terrestre et aérienne).
S’INSTALLER - OBSERVER	• Gagner discrètement la position d'observation. • Donner les consignes d'observation et ordres de tir. • Organiser la permanence de l’observation et la vie sur la position, en fonction de la durée de la mission (rôle du pilote et du tireur). • Assurer la permanence de l'observation de jour comme de nuit.
NEUTRALISER - DETRUIRE	• Ouvrir le feu sur ordre ou à l’initiative selon les ordres reçus.
RENDRE COMPTE	• De l’installation et des possibilités d’observation et de tir. • De toute activité de l’ennemi.

243 . APPUYER

Définition : apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu.

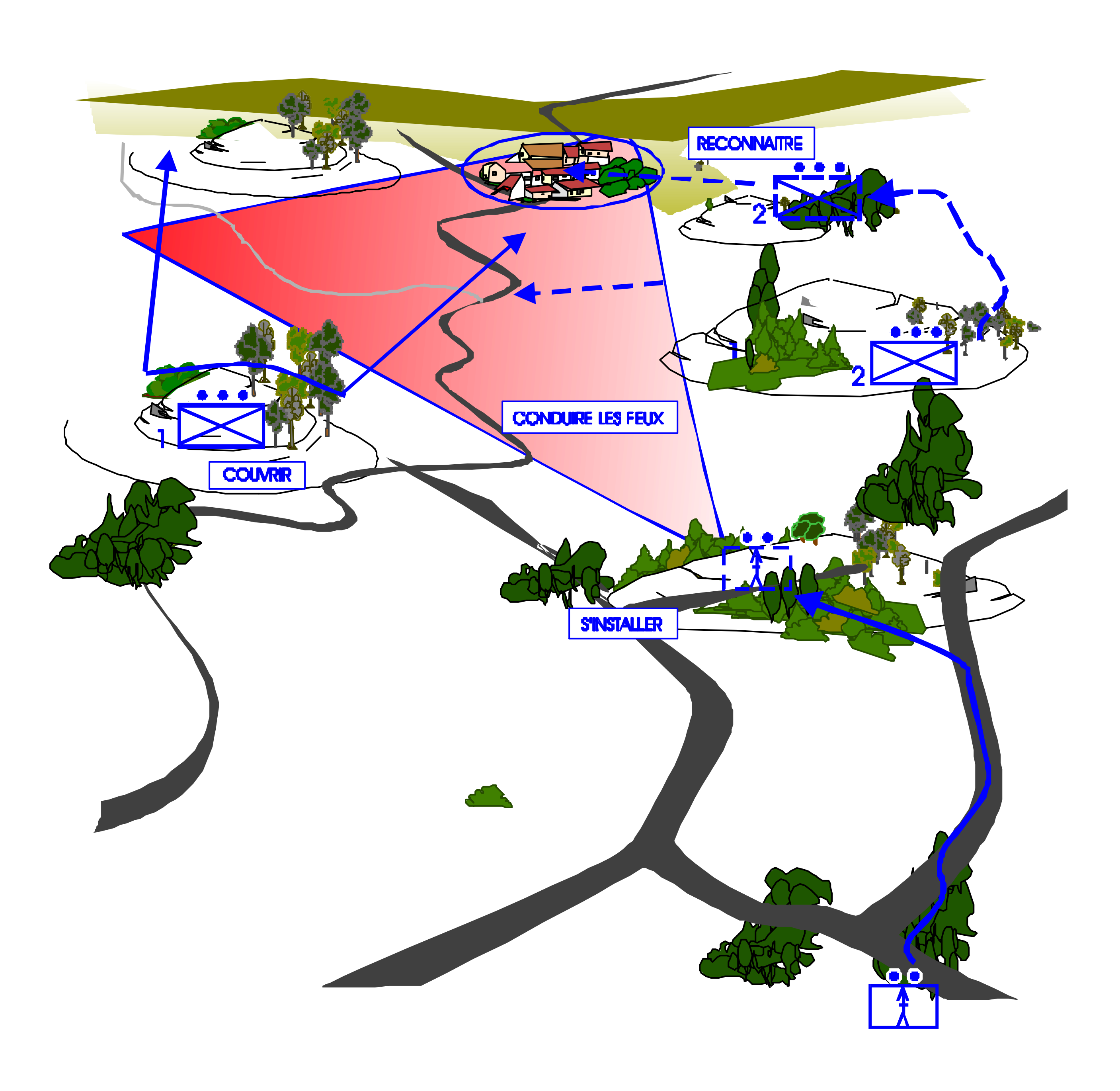
But : il s'agit, dans le cadre de la manoeuvre de la compagnie, de la section appui, ou de la section recevant le canon de 20 mm en renforcement, de faciliter l'action de l'élément appuyé, en détruisant ou en neutralisant les blindés légers, les combattants ou les positions défensives adverses par l'application des feux à partir d'une position fixée ou choisie.

Exécution : la conduite des feux s'intègre dans la complémentarité « missile » (ACMP et ACCP), ainsi que dans la complémentarité des tirs directs des armes de bord des engins et, le cas échéant, des chars ou blindés reçus en renforcement par la compagnie.

COMPOSANTES	EXECUTION
ACQUERIR • S'INSTALLER	Le chef d'engin • reconnaît et s'installe sur une position favorable d'où il peut avoir des vues et appliquer des tirs sur l'ennemi, tout en suivant la progression de l'élément appuyé, • précise la mission, • fixe les ordres de tir.
MANOEUVRER • CONDUIRE LES FEUX	A son initiative ou sur ordre • il conduit les tirs de son engin en liaison avec l'élément appuyé, • il renseigne sur l'ennemi, et, éventuellement, guide le débordement de l'élément appuyé, • il occupe, si nécessaire, des positions de rechange.
RENDRE COMPTE	• De ses observations. • Du bilan occasionné par ses feux. • De sa situation logistique.
REORGANISER	• En fin de mission et suivant les ordres reçus, • il rompt le contact, • ou il reprend sa progression.

Le schéma ci-dessous illustre la manoeuvre du premier échelon d'un sous-groupement menant une reconnaissance offensive. Initialement en deuxième échelon, le canon de 20 mm reçoit la mission d'appuyer la reconnaissance du village. Ce dispositif d'appui pourrait être complété par le GAC, le groupe TE ou un peloton de chars.

LE CANON de 20 mm APPUIE



244 . SOUTENIR

Définition : intervenir au profit d'une unité par la fourniture de moyens ou de services.

But : Il s'agit, pour le chef d'engin qui a reçu la mission de soutenir une autre section de la compagnie ou un autre élément, d'être prêt à intervenir sans délai à son profit par le mouvement, l'application de feux ou le cas échéant en les renforçant.

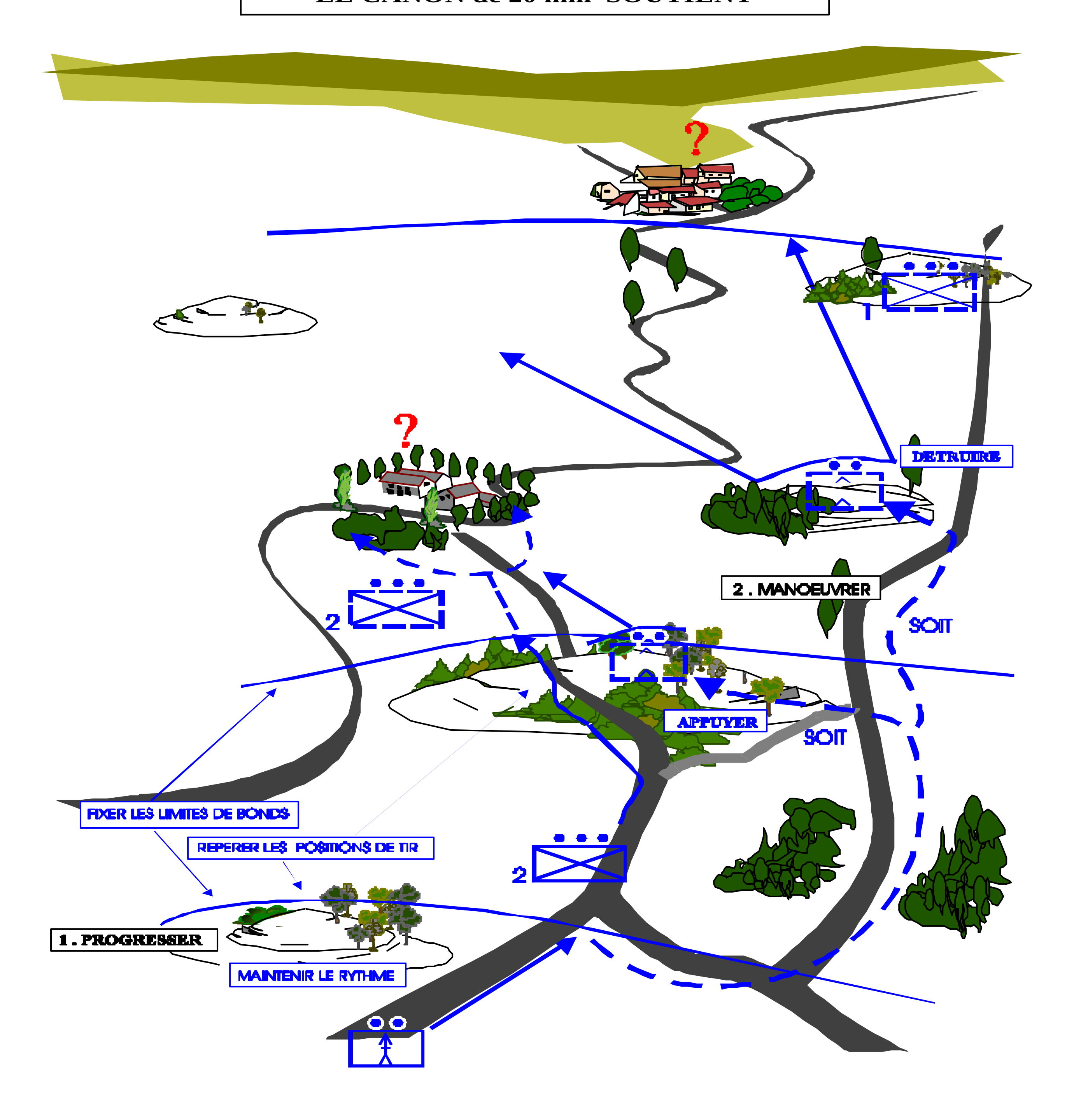
Exécution : L'engin canon de 20 en soutien progresse en deuxième échelon avec le souci de lier son mouvement à celui de l'élément soutenu. Afin de pouvoir remplir sans délai sa mission, le chef d'engin doit, en cours de progression, avoir le réflexe de relever en permanence les emplacements qui, le cas échéant, pourraient être favorables à son installation et à l'application des feux au profit de l'élément soutenu.

Lorsque le premier échelon progresse sur deux axes, le chef d'engin doit conserver la possibilité de varianter sa progression à partir des rocades successives.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Le chef d'engin • donne l'ordre initial, • fixe les limites de bonds.
ACQUERIR • PROGRESSER	L'engin progresse • de limite de bond en limite de bond, • au rythme de l'élément à soutenir, • à une distance permettant • de conserver sa liberté de manoeuvre si l'élément soutenu est pris sous le feu, • d'apporter rapidement des appuis feux. En fin de bond, se poste en retrait par rapport à l'élément soutenu et repère les positions de tir possibles.
• SE RENSEIGNER	Le chef d'engin se renseigne par • l'écoute du réseau radio et des comptes rendus de l'élément soutenu, • l'observation.
MANOEUVRER **ET** **DETRUIRE**	Lorsque l'élément soutenu prend contact, et selon la nature du terrain et l'attitude de l'ennemi, le groupe • gagne une position de tir, • installe un dispositif, • rend compte de ses possibilités d'observation et de tir, • conduit les feux selon les ordres reçus et le type d'action.

RENDRE COMPTE	le chef d'engin rend compte • sur la base d'appui, des possibilités d'observation et de tir, • des renseignements sur l'ennemi et les voisins, • du bilan de son action, • en fin d'action, des pertes infligées et subies, de sa situation logistique.

LE CANON de 20 mm SOUTIENT



CHAPITRE 3

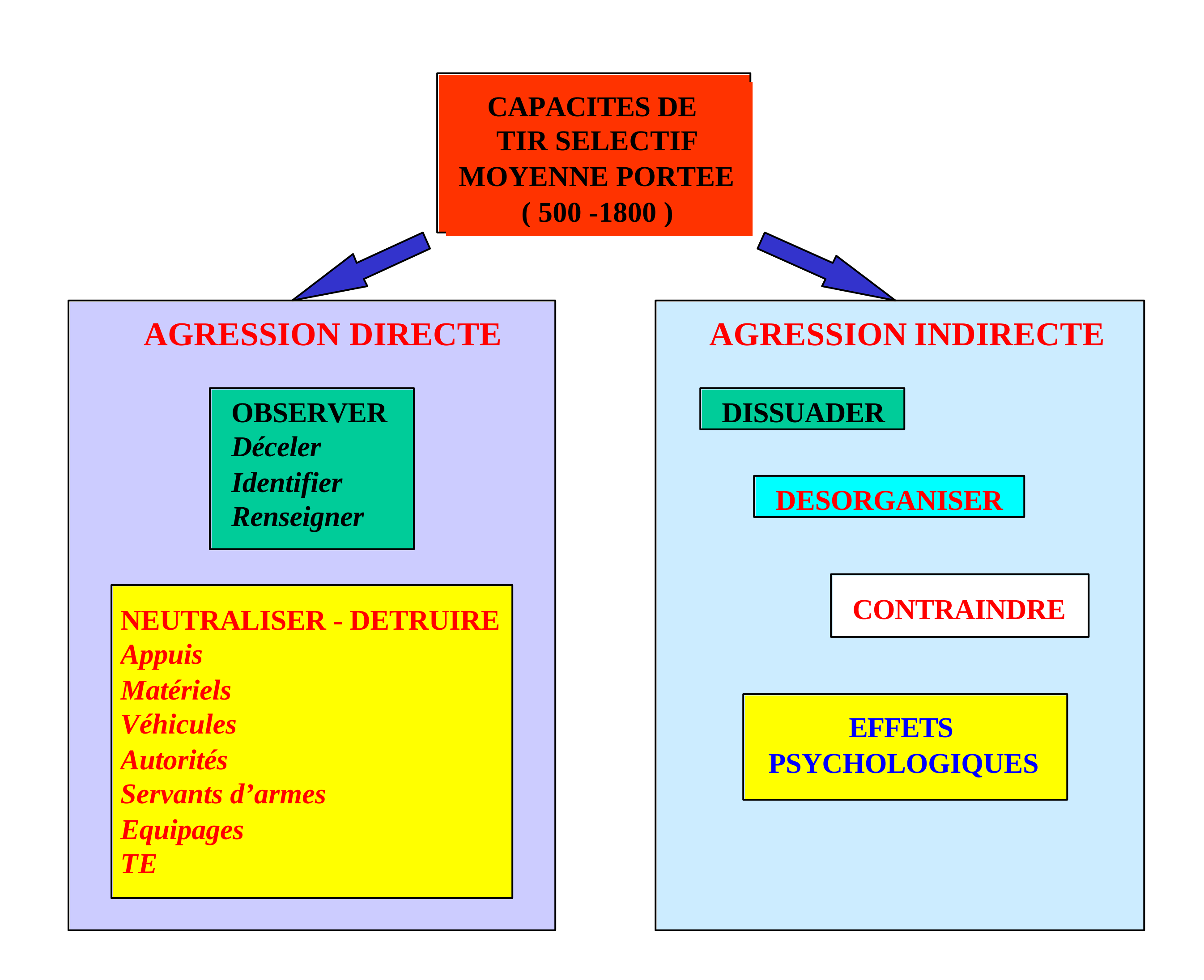
LE COMBAT DU GROUPE TIREURS D'ELITE

31 . EMPLOI DU GROUPE TE

311 . LES CAPACITES DU GROUPE TE

Les tireurs d'élite sont destinés à mettre en oeuvre un moyen de destruction sélective à moyenne portée (500 - 1800m).

Les effets de cette capacité sont multiples.



312 . PRINCIPES D'EMPLOI

L'emploi du groupe TE est lié à plusieurs principes :

- le groupe est indissociable,

- le groupe peut être employé de façon autonome ou au sein d'un dispositif de niveau sous-groupement ou groupement (voir § 313 cadre d'emploi)

- l'engagement du groupe, notamment en autonome, demande des délais pour :

    - mettre en place le dispositif (infiltration, camouflage),
    - acquérir les objectifs,
    - rompre le contact.

- l'action du groupe s'intègre dans la complémentarité des feux à moyenne portée (missiles, armes de bord, canons des chars) ou courte portée (tireurs de précision). Ses possibilités de tir de nuit sont actuellement limitées par l'absence d'aide à la vision nocturne.

313 . CADRE D'EMPLOI

En fonction de la situation, le groupe TE peut être engagé selon plusieurs subordinations.

- Emploi décentralisé (au niveau d'une unité) :

    - aux ordres du chef de section APPUI de l'unité d'appartenance, en complémentarité du groupe MILAN et/ou du groupe canon de 20 mm,
    - aux ordres directs du commandant d'unité,
    - aux ordres d'un chef de la section de combat à laquelle il est donné en renforcement,
    - aux ordres d'un chef de section spécialisée (SAC ou SRR) de la CEA à l'occasion de la constitution d'un sous-groupement de circonstance.

- Emploi centralisé (au niveau du groupement ou régiment) :

    - les groupes agissent, isolés ou regroupés, aux ordres d'un chef directement subordonné au P.C. du groupement pour mener une action d'ensemble cohérente (voir l'emploi de la section appui 3° partie).
    - la centralisation peut être totale ou partielle. Le commandement de l'entité centralisée peut être assuré par un des chefs de section APPUI des unités.

Disposant d'une très bonne capacité d'observation dans la profondeur, l'action du groupe TE peut être utilement valorisée par la mise en oeuvre de capacités de tirs directs et indirects dans la profondeur (SAM, artillerie, canon de 20 mm, blindés, chars).

32 . LES ACTES ELEMENTAIRES DU GROUPE TE

Les actes élémentaires du groupe TE sont au nombre de trois : se déplacer, s'arrêter - tomber en garde, et utiliser ses armes.

321 . SE DEPLACER

Le groupe TE peut se déplacer à pied ou en véhicule.

3211 . LE GROUPE SE DEPLACE A PIED

Disposant généralement de l'appui feu du canon de 20 mm, le groupe progresse de position de tir en position de tir.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
PREPARER LE DEPLACEMENT	• Déterminer la direction (points de repères /terrain). • Prévoir la future position : • étudier la zone à atteindre, compte tenu de la mission (position de tir, poste de surveillance). • Choisir l'itinéraire : • étudier les itinéraires possibles, en choisir un (critères : rapidité, discrétion, sûreté). • Donner les ordres.
PROGRESSER	• En sûreté. • Rythme adapté au terrain et à la menace. • Utilisation du terrain. • Maintenir la direction. • Points de repère sur l'itinéraire. • Rechercher la proximité d'un point d'où l'observation de la zone d'intervention sera possible.

RENDRE COMPTE	• De la progression, des conditions d'arrivée sur la position ou en limite de bond, des possibilités d'observation et de tir, compte tenu de la mission reçue (première estimation).

Compte tenu des spécificités d'emploi du groupe TE, l'infiltration constitue le mode de progression privilégié pour le groupe agissant en autonome. Il s'agit alors de pénétrer dans le dispositif ennemi à son insu et de s'y déplacer en utilisant le terrain, sans se laisser accrocher, en vue de remplir une mission donnée. Cette mission peut le plus souvent s'inscrire dans la durée.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
SE DEPLACER	• Choisir un cheminement et des repères. • Progresser en sûreté, avec discrétion, de point d'observation en point d'observation.
EVITER LES OBSTACLES	• Terrain, habitation (population). • Obstacles passifs (abattis) et actifs (pièges).
OBSERVER ET ECOUTER	• Organiser l'observation. • Localiser l'ennemi.
REMPLIR LA MISSION	Selon la dominante • Surveiller – renseigner. • Détruire - neutraliser.
RENDRE COMPTE	• Position du groupe. • Renseignements sur le terrain. • Position, nature, volume, attitude de l'ennemi. • Actions entreprises et possibilités. • Pertes subies et infligées.

Remarque 1 : la mise en place du groupe peut également s'effectuer par hélicoptère.

Remarque 2 : en fin d'action, le groupe TE est soit rejoint par d'autres éléments dans le cadre de la manœuvre d'ensemble, soit amené à s'exfiltrer. Dans ce dernier cas, la préparation et l'exécution du déplacement répondent aux mêmes principes que ceux définis pour l'infiltration, le groupe TE saisissant toutes les occasions pour renseigner.

322. S'ARRETER, TOMBER EN GARDE

Le groupe s'arrête et tombe en garde, sur ordre du chef de section, en cours de progression, pour observer le compartiment de terrain suivant, en fin de bond prescrit, ou, le cas échéant, pour échapper aux vues ou aux coups de l'adversaire.

Tout arrêt ou stationnement commence par une "tombée en garde".

Il s'agit, pour le chef de groupe de jeter rapidement sur le terrain, face à la direction dangereuse, un dispositif permettant :

- d'éviter les surprises,
- de renseigner,
- d'appliquer des feux.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
CHOISIR UN DISPOSITIF	• Fixer une zone de mise en garde aux tireurs.
DONNER DES ORDRES	• ZMSPCP.
OBSERVER ET ECOUTER	• Organiser l'observation dans le secteur désigné.
PREPARER LE COMBAT PAR LE FEU	• Etablir un croquis de position sommaire. • Préciser les consignes de l'ouverture éventuelle du feu et la nature du tir.
RENDRE COMPTE	• Renseigner sur les possibilités de tir et effectuer les comptes rendus d'observation.
S'INSTALLER EVENTUELLEMENT	• Selon les délais, améliorer la mise en place et aménager le terrain.

323. UTILISER SES ARMES

3231 . PRINCIPES

La puissance de feu apportée par le PGM confère la capacité d'appliquer des feux de destruction ou de neutralisation dans la profondeur du champ de bataille. Cependant, les caractéristiques de l'arme interdisent son emploi à courte et très courte portée. Dans cette fenêtre, l'application des feux est limitée à l'emploi du FAMAS, dans le cadre de la sûreté immédiate du groupe, et éventuellement de l'armement de bord de l'engin.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
OBSERVER	• Identifier les objectifs dans le secteur d'observation. • Evaluer la menace et affecter des priorités d'engagement. • Rendre compte.
DONNER AUX SUBORDONNES LES ORDRES ET LES COMMANDEMENTS	• Répartir les objectifs • au sein du groupe, • à l'engin (armement de bord).
CONDUIRE LE FEU	• Indiquer la nature des tirs à effectuer, les munitions à utiliser, les modalités de déclenchement du tir. • Changer de position. • (cf. Paragraphe « 233).
RENDRE COMPTE	• Position, nature, volume, attitude de l'ennemi. • Actions entreprises et possibilités. • Pertes subies et infligées.

33 . LA CONDUITE DES FEUX

Ce paragraphe est un guide de réflexion pour le chef de groupe ou le tireur d'élite. La réponse aux questions ci-dessous permet au groupe d'apprécier la situation et les conséquences de ses choix dans le domaine de la mise en oeuvre de son armement (destruction / neutralisation sélective) au sein de l'échelon d'emploi.

- Quelle est la menace directe exercée par l'objectif ?
  - sur le groupe,
  - sur les amis.

- Quelle est la probabilité de l'atteindre au premier coup ?
  - déduction de l'évaluation des paramètres du tir.

- La destruction de cet objectif permet-elle au groupe de remplir sa mission, compte tenu de la réaction possible de l'ennemi ?

- Quel sera son impact sur l'ennemi ?
  - potentiel de combat,
  - moral.

- Quelle sera la réaction de l'ennemi à mon tir ?

- Comment le tir sur cet objectif affecte-t-il la mission d'ensemble ?
  - Est-ce cohérent avec l'intention du chef ?
  - Cette action ne risque-t-elle pas d'hypothéquer la collecte du renseignement ou la destruction d'un objectif plus important, ou met-elle en danger des éléments amis ?
  - Le groupe pourra-t-il toujours s'exfiltrer dans les conditions prévues initialement ?

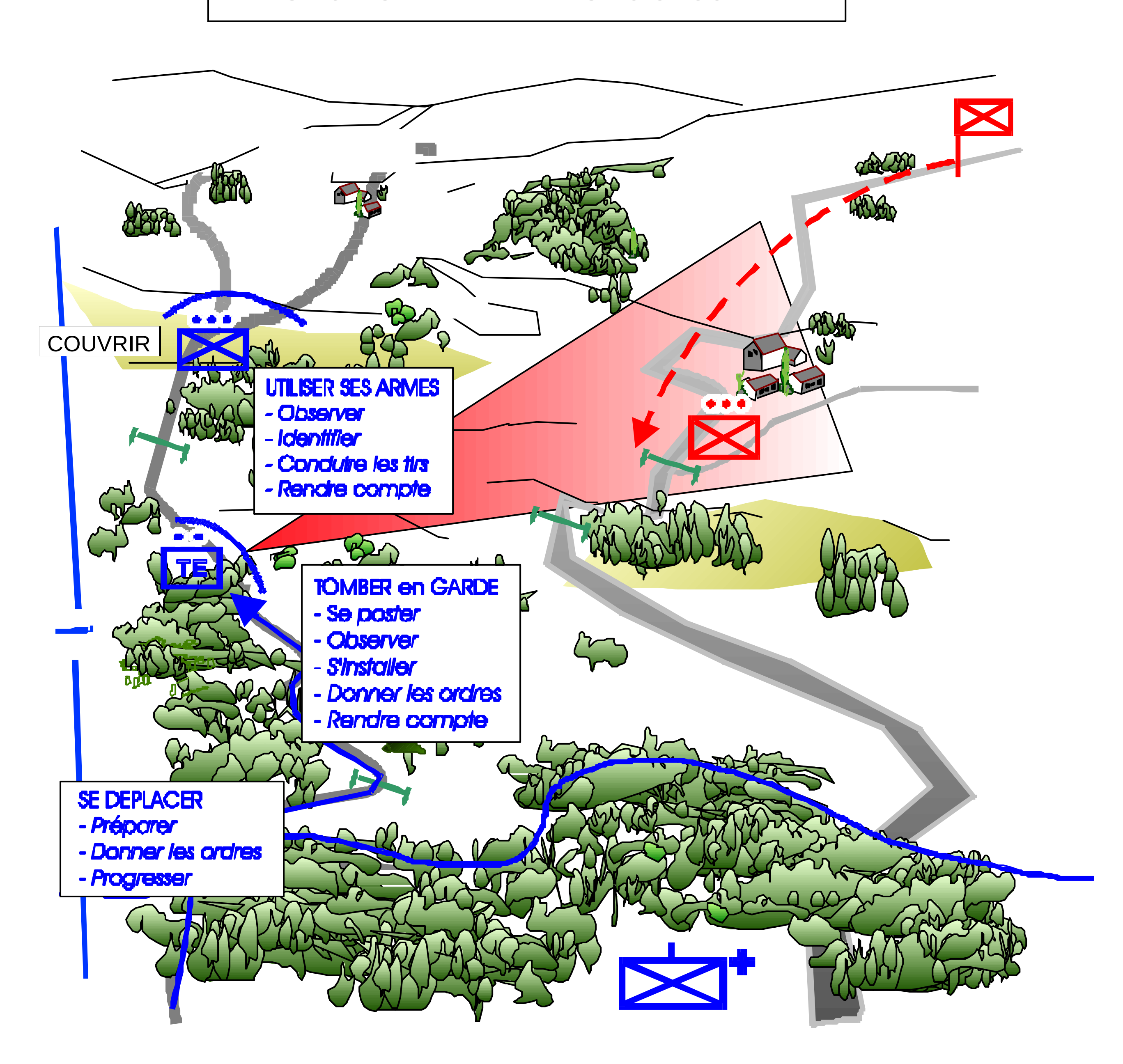
- L'identité de l'objectif est-elle certaine?
  - Cette ultime interrogation peut éviter une méprise et la destruction d'une cible de moindre valeur.

331 . LA SEQUENCE DE TIR

PHASES	ACTION DU TIREUR
1 – Prendre en compte l'objectif	Dès l'apparition d'un objectif dans son secteur, le tireur pointe son arme vers sa cible et procède aux réglages optiques nécessaires. C'est dans cette phase que l'ordre de tir est donné.
2 - adapter la position de tir	Le tireur recherche la meilleure position pour appliquer son tir.
3 - Estimer la distance	Action du tireur, aidé par le chef de groupe.
4 - Confirmer l'objectif	A l'aide de la lunette le tireur décrit sa cible. Il demande la confirmation de l'ordre de tir.
5 - Estimer la vitesse du vent	Le tireur procède aux corrections en fonction des éléments évalués par le chef de groupe.
6- Viser et tirer	Le tireur ouvre le feu à son initiative ou sur ordre.
7 - Observer le résultat	Après le départ du coup le tireur, en gardant l'oeil collé à l'optique de son arme, doit visualiser l'effet de son tir. Le chef de groupe fait de même à l'aide de ses jumelles.

8 - Réarmer	Cette opération doit se réaliser automatiquement en même temps que la phase précédente. Le tireur est alors prêt à tirer de nouveau sur l'objectif initial ou à engager une autre cible.
9 - Engager une autre cible	A partir de la même position ou en changeant d'emplacement.

LES ACTES ELEMENTAIRES DU GROUPE TE



34 . LES MISSIONS DU GROUPE TE

341 . GENERALITES

Destiné à appliquer des tirs sélectifs de destruction ou de neutralisation à moyenne portée, le groupe TE est employé principalement dans le cadre des missions de l'échelon d'emploi suivantes :

- missions de sûreté :
  - surveiller,
  - couvrir, flanc-garder.

- missions offensives :
  - harceler,
  - appuyer,
  - fixer,
  - neutraliser, détruire,

- missions défensives :
  - défendre,
  - mener une défense d'usure,
  - freiner,
  - rompre le contact,
  - interdire,
  - barrer une direction.

Le groupe TE peut principalement recevoir les missions surveiller, neutraliser et détruire. L'engagement des tireurs d'élite en zone urbaine est un procédé de combat particulier qui sera développé à l'issue de l'étude des missions.

342 . LE GROUPE TE SURVEILLE

Définition : déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner.

But : il s'agit, à partir d'une zone favorable, de procurer les délais nécessaires à la manoeuvre de l'échelon supérieur en décelant toute activité de l'ennemi par l'observation et l'écoute, sans se faire repérer, en vue de renseigner, d'alerter et éventuellement de détruire. Cette mission peut être donnée au groupe installé dans le dispositif d'une section, d'une unité ou du groupement, ou, de manière autonome.

Exécution : le choix de la position doit prendre en compte non seulement les critères liés à la mission de surveillance mais aussi ceux liés à la mise en oeuvre du PGM. Lorsque le groupe agit de manière autonome, l'installation en poste de surveillance peut être précédée par une infiltration ou une mise en place par hélicoptère. Dans le cas contraire, le dispositif du groupe s'intègre dans le dispositif ami et principalement celui du canon de 20 et du groupe ACMP.

Disposant de moyens d'observation performants, le groupe TE participe directement à la recherche des objectifs justiciables de feux indirects. Son action s'intègre donc, directement ou indirectement selon le niveau d'emploi, dans la manoeuvre du renseignement.

Compte tenu des objectifs prioritaires du groupe, l'aménagement du poste doit permettre le dépassement par l'ennemi sans être décelé.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
TOMBER EN GARDE	• Jeter un dispositif provisoire.
RECONNAITRE	• Repérer les limites de son secteur de surveillance. • Rechercher des emplacements pour la surveillance et le tir. • Veiller à la sûreté (terrestre et aérienne).
S'INSTALLER - OBSERVER	• Gagner la position d'observation. • Donner les consignes d'observation et les ordres de tir. • Organiser la permanence de l'observation et la vie sur la position, en fonction de la durée de la mission (rôle du chef de groupe et des tireurs). • Assurer la permanence de l'observation de jour comme de nuit.
RENDRE COMPTE	• De l'installation et des possibilités d'observation et de tir. • de toute activité de l'ennemi et de l'identification des objectifs.
NEUTRALISER - DETRUIRE	• Ouvrir le feu sur ordre ou à l'initiative selon les ordres reçus.
RENDRE COMPTE	• Des effets des tirs. • De la réaction de l'ennemi.

343 . NEUTRALISER - DETRUIRE

Définitions :

Détruire : mettre définitivement hors d'usage ou hors de combat, selon qu'il s'agit de matériels ou d'une formation.

Neutraliser : mettre l'ennemi hors d'état d'agir efficacement pendant un temps déterminé.

But : faciliter la manoeuvre amie en engageant le combat afin de réduire la liberté d'action de l'adversaire par la mise hors de combat de ses capacités de commandement, d'observation et de tir, et en créant un climat d'insécurité chez l'adversaire.

Exécution : la conduite des feux s'intègre principalement dans la complémentarité des feux à moyenne portée antichars et antipersonnel. Cette complémentarité s'applique essentiellement au choix des objectifs. Dans ce contexte, l'action des tireurs d'élite est, selon la situation, simultanée ou préalable à celle des autres moyens. De plus, l'acquisition des objectifs facilite la mise en oeuvre des feux indirects.

La mission « détruire - neutraliser » peut s'inscrire dans la durée (défense ferme) ou être exécutée par des actions de feux brèves et répétées (défense d'usure, harcèlement, freinage). Dans le premier cas, le groupe disposera de délais d'installation plus importants autorisant des reconnaissances approfondies et l'organisation du terrain par les moyens du génie. Dans le deuxième cas, les délais de préparation seront brefs. Dans les deux cas, la sauvegarde nécessite la préparation de positions de tir de rechange.

La sûreté rapprochée du groupe, notamment lors des missions à dominante statique, est assurée par le dispositif défensif de l'unité ou de la section qui reçoit le groupe en renforcement. Lors d'actions autonomes, le facteur principal de la sûreté réside d'une part dans la discrétion du dispositif, et d'autre part dans la manoeuvre des feux d'appui indirects et des feux longue portée.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
PREPARER	• Rejoindre et reconnaître la zone d'installation. • S'installer – positions d'observation et de tir, itinéraires d'accès aux positions de rechange - et organiser la position en fonction des délais disponibles.

SE RENSEIGNER - RENSEIGNER	• Nature, volume, attitude et localisation des éléments ennemis. • Positions des éléments amis • éléments à appuyer, • éléments voisins. • Suivre attentivement le réseau radio.
ACQUERIR	• Déceler, identifier. • Rendre compte. • Répartir les objectifs en fonction des ordres reçus.
DETRUIRE	• Ouvrir le feu. • Observer les résultats des tirs. • Renouveler la séquence de tir en changeant, si besoin, de position.
RENDRE COMPTE	• De l’arrivée de l’ennemi. • Des possibilités d’engagement. • De l’action conduite. • Des pertes infligées et subies. • Des consommations en munitions.

344 . LE COMBAT DES TE EN ZONE URBAINE

Les procédés de combat en zone urbaine sont multiples. Cependant, l’action de tireurs d’élite isolés adverses, coordonnée ou non, crée une menace permanente, aussi bien sur les forces engagées que sur la population, contre laquelle l’engagement de tireurs d’élite est souvent déterminant car le mieux adapté.

Pour plus de clarté, le terme « sniper » sera utilisé par la suite pour désigner les tireurs d’élite adverses.

3441 . ETUDE DE LA MENACE

34411 . GENERALITES

Le sniper peut appartenir à n'importe quelle structure, armée régulière, milice, bande armée. En conséquence, il est formé ou improvise son rôle selon des opportunités et son profil psychologique est très difficile à déterminer. Dans tous les cas, son action répond à un double but : créer un climat d’insécurité en effectuant des tirs de destruction, souvent sans discernement.

34412 . LES PRINCIPES D’ACTION DU SNIPER

Les principes d’action du sniper reposent sur la combinaison d’actes élémentaires.

- Se déplacer

Dans un souci de discrétion, le sniper muni de son arme se déplaçant en ville évite les grandes avenues, les terrasses, les toits, les routes dégagées ou les places publiques. Au contraire, il profitera pour se déplacer des réseaux de caves, d'égouts qui parcourent la ville, des ruelles étroites entre les blocs d'immeubles ou des ouvertures provoquées dans les façades par les bombardements.

- Se poster

D'une manière générale, le centre ville d’une zone urbaine est caractérisé par un habitat particulièrement compact et dense, dans lequel la profondeur des champs de tir au niveau de la rue se réduit souvent à une centaine de mètres. La menace sniper à partir du niveau du sol est donc peu probable. De même, les emplacements trop caractéristiques, tels que clocher ou sommet de tour, sont peu favorables à la sûreté du sniper.

En conséquence, le sniper privilégiera une installation dans un immeuble faisant partie d'un ensemble possédant de nombreuses ouvertures dans la seule direction de son tir pour éviter d'être lui-même pris sous un feu croisé venant de plusieurs directions. De plus, afin de limiter les effets des tirs indirects, le choix du poste se portera principalement sur les étages intermédiaires des immeubles. Il pourra de cette manière appliquer des tirs sans site négatif trop important.

L’aménagement du poste répond à plusieurs critères :

- ne pas s'exposer directement à un tir de riposte,
- occuper une pièce retirée à l'intérieur du bâtiment et multiplier les masques pour dissimuler sa présence,
- protéger la position de tir en ne conservant que la fenêtre d’observation correspondant au secteur de tir,
- disposer d’une liaison avec l’échelon d’emploi ou avec d’autres snipers,
- disposer d’une grande autonomie logistique (vivres, munitions)
- disposer d’un itinéraire de repli.

- Tirer

La logique du tir est variable selon les effets directs ou indirects recherchés. Les tirs peuvent donc s’effectuer à l’encontre de la force armée ou de la population. En règle générale, le sniper saisit toute occasion pour agir. Afin d’éviter d’être décelé, il ne renouvelle pas systématiquement son tir.

3442 . LE COMBAT DES TE CONTRE LES SNIPERS URBAINS

Le tireur d'élite dispose des capacités pour lutter efficacement contre les snipers. Ce cadre d'emploi peut s'intégrer dans un emploi plus vaste des moyens (canon de 20mm, FRF2, ACCP, ACMP...). Les éléments ci-dessous ne traitent que de l'engagement des TE en autonome (centralisé ou décentralisé).

La menace créée par les snipers n'est pas une fatalité liée au combat en zone urbaine. Le combat antisnipers doit donc être résolument offensif et agressif. Il repose sur trois principes :

- repérer,
- localiser,
- détruire.

34421 . REPERER

Cette étape n'est pas exclusivement conduite par les TE. Le caractère prioritaire de cette lutte doit se manifester par un souci de développer une vigilance permanente afin d'inventorier et de surveiller les positions inaccessibles et protégées, les secteurs de tir favorables (champs de tir larges et profonds). La présence et l'action d'un sniper peuvent être déduites des effets suivants :

- blessure d'un personnel par un tir appliqué à partir d'un point situé à plus de 400m.
- coups de feu occasionnant blessure ou mort.
- tirs appliqués sur des personnels ou tirs très ciblés (pneus de véhicules, tête, abdomen, dos).
- tirs systématiques et sélectifs contre les gradés.

34422 . LOCALISER UN SNIPER

La localisation de l'emplacement de départ de coups en zone urbaine pose de multiple difficultés.

- Le problème de l'écho

Pour localiser parfaitement la provenance d'un tir dans une ville, il faut éviter de tomber dans le piège de l'écho, et donc il faut comprendre le phénomène pour pouvoir ensuite l'exploiter. Les échos sont générés par les ondes sonores qui se réfléchissent en se déplaçant sur des obstacles, des surfaces ou des volumes importants (buildings, collines, etc...). En milieu urbain, le phénomène de l'écho aboutit toujours à des confusions quant à la détermination exacte du point d'où est parti le coup de feu qui l'a produit.

Le son que produit le départ d'un coup de feu se propage dans toutes les directions à une vitesse supérieure à 330 mètres par seconde.

Le point le plus important à retenir pour comprendre le phénomène de l'écho est que le soldat tiré, ou celui qui se trouve à proximité de l'objectif, entend toujours en premier le bruit du départ du coup (sec et net) tandis qu'il n'entendra l'écho (long et sourd) qu'après. Cet intervalle de temps permet de faire la différence entre un coup de feu et son écho. Il est alors possible de déterminer plus sûrement la provenance d'un coup de feu.

- L'observation

L'observation des zones favorables à l'installation des snipers facilite la détection. Il est donc essentiel d'organiser la surveillance en identifiant les zones susceptibles de présenter des menaces potentielles.

34423 . EVALUER LES DISTANCES EN VILLE

Les fusils de précision, selon le type et le calibre de l'arme, peuvent tirer à des distances très courtes ou atteindre des portées supérieures à 1200 mètres pour certains d'entre eux. (PGM - MAC MILLAN). Pour engager sa cible avec les meilleures chances de faire but, le tireur doit évaluer exactement sa cible en distance.

Certains matériels tels que le télémètre et la carte restent, en milieu urbain, les meilleurs moyens de calculer la distance. Il est donc essentiel de réaliser un croquis panoramique de la zone (dessin, montage photographique...) incluant les distances télémétrées ou calculées afin de disposer d'emblée des distances entre la position d'observation et les façades pouvant abriter des snipers.

34424 . DETRUIRE

La séquence de tir décrite au paragraphe 331 s'applique à la conduite des tirs en milieu urbain. Une importance particulière doit cependant être accordée à certains paramètres liés au vent et au site.

- Comprendre les vents en ville

En ville, les vents sont irréguliers et contradictoires. Les rues constituent pour les vents de véritables canyons dans lesquels ils s'engouffrent, se télescopent à chaque croisement pour enfin changer de direction. Cependant avec la hauteur, les vents deviennent plus réguliers : les rafales prévalent au niveau du sol tandis qu'au sommet des immeubles les vents sont plus réguliers.

- Evaluer la vitesse du vent

La vitesse du vent se mesure à l'aide d'un anémomètre ou à l'aide des procédés traditionnels connus (perception du vent, observation des branches d'arbres, fumées...). Il existe une autre méthode, pour le TE, d'évaluation de la vitesse et de la direction du vent en zone bâtie. Les sommets des immeubles soumis au rayonnement solaire

dégagent une sorte de fluide dû à l'évaporation orientée par le sens du vent. Ce phénomène est parfaitement visible à travers la lunette du PGM.

- Compenser la visée pour tirer en site positif ou négatif

D'une manière générale, le réglage des armes s'effectue sur un champ de tir parfaitement plan. En ville, la situation impose parfois de tirer avec un site (positif ou négatif) important. A titre d’exemple, le tir d'une munition de 12,7 effectué à 500 mètres avec un site de 45° entraîne un déplacement du point d'impact de près de 20 centimètres par rapport au centre de la cible et ce phénomène s'amplifie avec la distance.

Les tables de tir qui accompagnent les armes de précision fournissent les indications nécessaires pour corriger ce déplacement.

34425 . LE CROQUIS PANORAMIQUE

Réalisé à partir d’un dessin ou d’une photo du secteur de surveillance, il permet d’identifier les différentes zones susceptibles de constituer une menace avec la maximum de précision. Les renseignements portés sur le croquis panoramique facilitent la désignation des objectifs, la précision des comptes rendus et la séquence de tir. Deux étapes conduisent à l’élaboration d’un croquis utile.

- Première étape : il s’agit, sur une vue générale du secteur de surveillance, de repérer (lettres ou mots codes) les différentes zones particulières (façades d’immeubles...), en précisant pour chacune des zones la distance.

- Deuxième étape : « isoler » chaque zone et renouveler le processus de la première étape en augmentant la précision (désignation des étages, des ouvertures...).

Ces deux étapes sont illustrées par les photographies à la page 62.

Parallèlement, l’observateur consigne ses observations sur une fiche dont le modèle peut être le suivant :

GDH	BATIMENT	REPERE	OBSERVATIONS

- Exemple :

GDH	BATIMENT	REPERE	OBSERVATIONS
12 13 45	ECHO	N 23	Indices d’aménagement de poste

- Croquis « vue générale ».

Z
d:1210

A
d:1010

B
d:950

C
d:870

D
d:1005

E
d:945

F
d:1005

G
d: 865

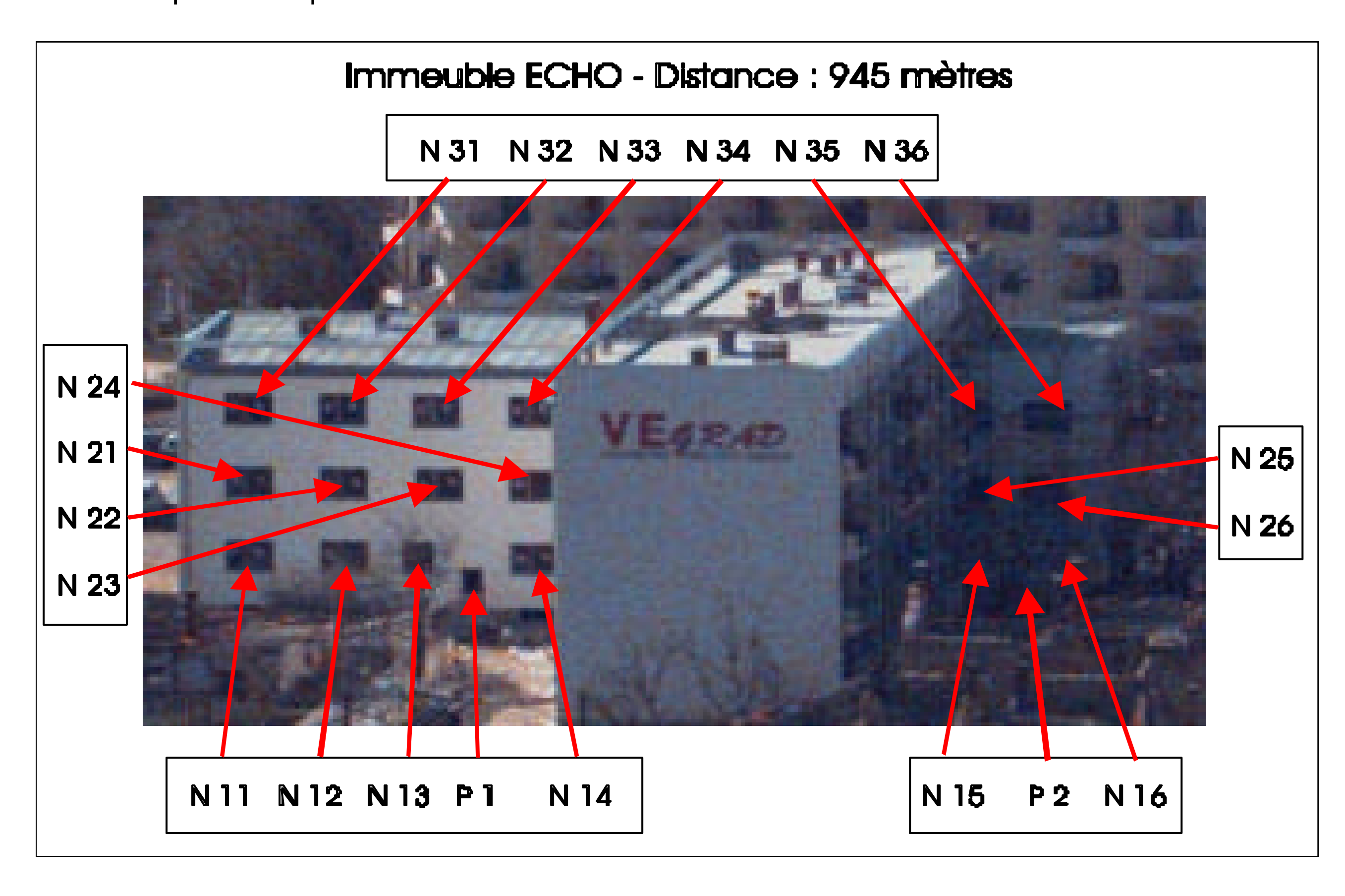
Secteur de surveillance

H
d:952

K
d:1010

L
d:1095

- Croquis « vue particulière »



ANNEXE 1

ORGANISATION DU COMMANDEMENT

L'organisation du commandement de la section APPUI organique est particulière du fait des éléments suivants :

- un véhicule unique pour le chef de section et le sous-officier adjoint

Ceci limite les possibilités d'anticipation, constitue une vulnérabilité excessive des chefs et un risque pour la permanence du commandement ;

- des combattants en nombre limité

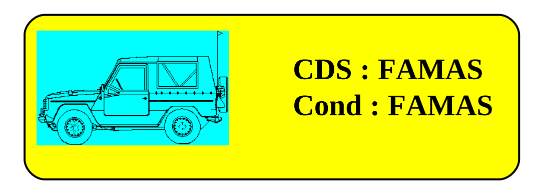
Le service de l'ensemble des armes de la section est devenu très difficile au regard des effectifs de la section, notamment avec la mise en place d'un deuxième PGM au groupe TE.

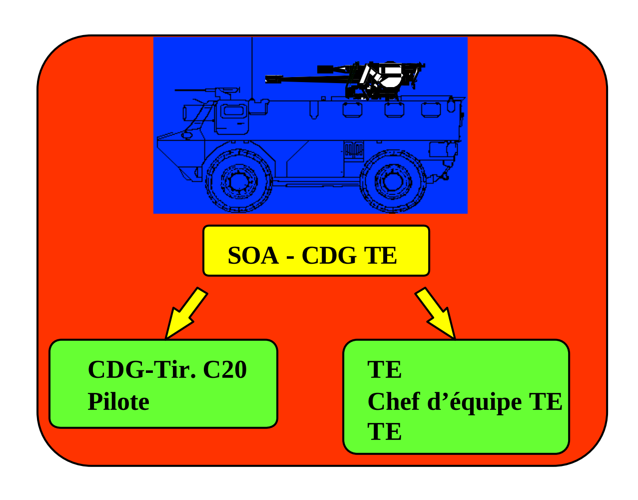
- des combattants uniques

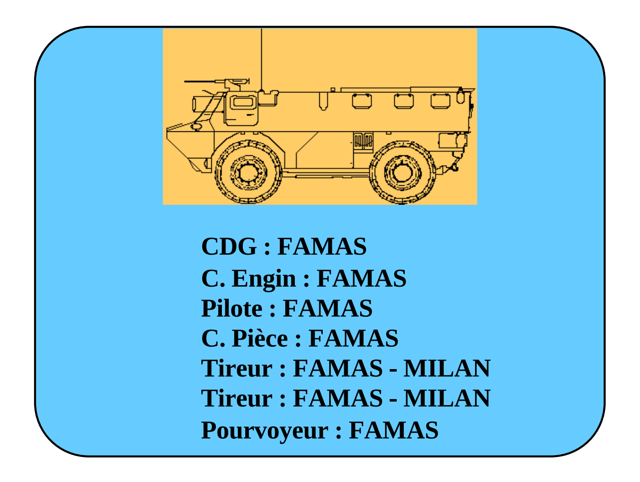
Hautement spécialisés, les combattants de la section APPUI servent un armement unique dans leur spécialité. La capacité de durer impose donc que l'ensemble des personnels du même groupe détienne la même compétence et la même aptitude à servir des systèmes d'armes.

Il est donc nécessaire d'adapter l'organisation du commandement afin d'optimiser l'emploi les moyens dans le souci de durer.

Le tableau ci-dessous propose une structure aménagée de la section afin de pallier les différentes contraintes. Il s'appuie sur la section sur VAB mais les principes retenus s'appliquent intégralement à la section sur AMX 10P. L'organisation de la section APPUI, conforme au DUO, est précisée dans la première partie de ce document.







Commentaires

L'aménagement, sous enveloppe de personnel, touche deux domaines.

- La place et le rôle du sous-officier adjoint : embarquant dans le véhicule canon de 20, dont il devient le chef d'engin, il conserve ses attributions de sous-officier adjoint et devient chef du groupe TE.

- Le groupe TE : la mise en place d'un deuxième PGM nécessite le renforcement du groupe, afin de conserver la structure du binôme (par pièce PGM), indispensable à la conduite des feux et à la capacité de durer. Au combat, le sous-officier adjoint, fait équipe avec l'un des deux tireurs PGM tout en coordonnant, si nécessaire, les tirs du groupe TE.

- Cette organisation optimise le binôme TE - canon de 20 dont les effets sont le plus souvent complémentaires lorsque la section est engagée dans sa structure organique.